

Assemblée Générale
Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
21 avril 2018

ACCUEIL - M. Bernard PERRIN

Monsieur le Préfet,
Madame, Messieurs les élus,
Messieurs les Présidents, Messieurs les directeurs,
Mesdames, Messieurs,
Bonjour à tous et bienvenue!

J'ai l'honneur et le plaisir en ce 21 avril 2018 de vous accueillir, chers adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre, et d'ouvrir avec vous l'Assemblée Générale ordinaire 2018.

Permettez-moi, mes chers amis, de saluer en votre nom nos invités et de les remercier de leur présence :

M. Joël MATHURIN, Préfet de la Nièvre
M. Bernard CROGUENNEC, Directeur DDT
Mme Nadia SOLLOGOUB, Sénatrice de la Nièvre, qui nous rejoindra à partir de 10 heures
M. Sylvain MATHIEU, vice-Président du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et Président du Parc Naturel Régional du Morvan,
M. Xavier MOREL, Adjoint au Maire de Nevers, délégué à la communication, au tourisme et aux relations extérieures, représentant M. Denis THURIOT, maire de Nevers, accompagnée de Madame Corinne MANGEL, adjointe à la mairie, déléguée aux sports et aux anciens combattants
M. Daniel BARBIER, Président de l'Amicale des Maires de la Nièvre,
Mme Isabelle BONNICEL, Madame le Maire de la commune de Varennes Vauzelles
M. Eric BERTRAND, Président de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre
Lieutenant-colonel Emmanuel DUCOURET, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours
M. Christian GUYOT, Vice-Président du Parc Régional du Morvan
M. François POHU, Chef Départemental de l'ONCFS, représentant M. Yves LAPLACETTE, délégation Régionale Bourgogne de l'ONCFS
Mme Laurence ALEXANDRE et M. Romain LECOLE, DDCSPP de la Nièvre, représentant Mme Brigitte HIVET, Directrice DDCSPP
M. Jean François BERTRAND, Directeur Agence Bourgogne OUEST de l'ONF
Mme Elisabeth GAUJOUR-HERAULT, Présidente des communes forestières
M. Jean de GESNAIS, Groupement des Propriétaires et Exploitants d'Etangs
M. Alban de MONTIGNY, Syndicat Forestier des Propriétaires Nivernais
M. Marcel MILLERET, Administrateur à la Fédération de la Pêche de la Nièvre, représentant M. Jean-Philippe PANIER, Président de la Fédération de la Pêche de la Nièvre
M. François-Hugues de CHAMPS, Président de la Fédération des Chasseurs du Cher
Mesdames et Messieurs les Présidents des associations de chasse spécialisées et des GIC,

PV AG FDC 58 DU 21 AVRIL 2018

Madame et Messieurs les louvetiers,
Messieurs les représentants des éleveurs de gibiers,
Messieurs les estimateurs,
Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la Fédération, les bénévoles et nos amis les sonneurs.

Nous ont demandé de bien vouloir les excuser,

Mme Alexa MADERAY-CARPENTIER, Procureur de la République

M. Patrice JOLY, Sénateur de la Nièvre

Mme Perrine GOULET, Députée de la Nièvre

M. Patrice PERROT, Député de la Nièvre, membre du groupe chasse à l'Assemblée, qui nous a fait part de tout son soutien et de son regret à ne pas pouvoir participer à nos travaux, étant retenu hors du département

M. Alain LASSUS, Président du Conseil Départemental de la Nièvre

M. Denis THURIOT, Maire de Nevers, représenté par M. Xavier MOREL et Madame MANGEL

M. Yves LAPLACETTE, délégation Régionale Bourgogne de l'ONCFS, représenté par François POHU, Chef du Service Départemental

Mme Brigitte HIVET, Directrice D.D.C.S.P.P, représentée par Mme Laurence ALEXANDRE et M. Romain LECOLE

M. Le Directeur des Services des Finances Publiques,

M. Olivier LECAS, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Yonne

M. Pascal SECULA, Président de la Fédération des Chasseurs de la Côte d'Or et Président de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne Franche Comté

M. Fabien CHAUDRE, Inspecteur du Permis de Chasser

M. Jean-Philippe PANIER, Président de la Fédération de la Pêche de la Nièvre, représenté par

M. Marcel MILLERET, Administrateur à la Fédération de la Pêche de la Nièvre

Avant de débiter nos travaux, je vous demande de bien vouloir vous lever afin que nous prenions quelques instants pour avoir une pensée pour nos proches, les chasseurs qui nous ont quittés cette année, en particulier André DURIAU, André MALTAVERNE et François BOULET partis il y a quelques jours.

Je vous remercie.

Nous tâcherons de clore nos travaux pour midi. Pour vous aider à suivre les exposés financiers, un document a été mis à votre disposition à l'entrée de la salle présentant le tableau de l'exercice comptable passé, celui de la période en cours et le budget 2017-2018. Les échanges dans la salle seront les bienvenus après chaque intervention, dans la limite, bien sûr du temps disponible.

Une précision concernant la tombola organisée chaque année pour les bracelets non utilisés. Compte tenu que nous serons nombreux à déjeuner, le tirage au sort se fera à midi et les gagnants annoncés à la fin de l'Assemblée. Alors pensez à déposer vos bracelets d'ici midi.

Des micros sont d'ailleurs à votre disposition. En prenant la parole, merci de vous identifier.

Il reste à désigner le Bureau de cette assemblée. Je vous propose à cet effet les deux secrétaires du Bureau du Conseil d'administration, Robert LEMOINE et Jean-Philippe PUECH. D'un point de vue logistique, nous avons changé la formule du repas ce midi en faisant un buffet froid gratuit, avec des pré-réservations. J'inviterai donc uniquement les personnes s'étant manifestées auprès de la FD à rejoindre le buffet à l'issue de l'Assemblée. Pour les autres, pensez l'année prochaine à renvoyer le coupon réponse si vous souhaitez déjeuner.

Adoption du PV 2017

Le procès-verbal de l'AG 2017 a été mis en ligne sur le site Internet de la Fédération et est affiché dans le hall du Parc Expo. Aucune remarque n'a été apportée. Je vous propose de passer à son adoption.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

RAPPORT FINANCIER – M. Michel RAPIAT

Je vais vous présenter le rapport financier de l'exercice 2016/2017. Il concerne les comptes de votre Fédération du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Globalement, les volumes financiers générés par votre Fédération sont en hausse de 6% représentent 2 156 898 euros se répartissant à hauteur de 49 % pour le Service Général et 51 % pour le Service Dégâts. Les deux comptes étant juridiquement dissociés, nous examinerons le détail de chaque service. Concernant le Service Général, les recettes réalisées ont été supérieures à celles attendues (+7345 € par rapport au prévisionnel), le nombre d'adhérents n'ayant pas évolué à la baisse sur cette période.

Pour ce qui est des dépenses, nous vous rappelons la résolution n° 5 prise lors de l'Assemblée Générale 2017 à savoir « le financement de l'opération « permis à 0 € » directement par les Réserves du Service Général ». Cette opération n'est donc pas prise en compte dans cette présentation. Nous y reviendrons plus tard. Le résultat du Service Général se solde donc par un résultat positif de 47 150 €.

Les charges du Service Général sont en baisse de 39 805 € par rapport au budget. Cette diminution s'explique par une baisse des achats de produits destinés à la revente, des affranchissements au tarif le plus bas, une recherche constante de prestataires au prix le plus juste du marché, ainsi qu'une baisse des charges salariales suite au départ d'un technicien.

Passons au Service DEGATS, l'exercice 2016/2017 se clôt avec un déficit conséquent de -183575 €.

En ce qui concerne les recettes du Service Dégâts, elles sont supérieures (+ 15 % soit +122 904 €), provenant notamment de la Péréquation Nationale reversée par la FNC (en retour des permis nationaux vendus) mais surtout de la vente de bracelets plus importante.

Le poste des DEPENSES affiche pour sa part une augmentation de 34 % due aux indemnités de dégâts versées et aux honoraires des experts. L'année 2016/2017 se clôture avec 706 dossiers indemnisés pour un montant de 682 740 €, soit une augmentation des indemnités de 16 %, principalement due à des dégâts importants sur prairies, non intégrés à ce montant dans le budget prévisionnel. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons souhaité, dans le budget en cours, alimenter davantage les dégâts prévisionnels

sur prairies en augmentant la contribution territoriale dégâts. Les honoraires budgétés pour les estimateurs de dégâts de gibier (65 000 €) sont à associer au nombre conséquent de dossiers traités et atteignent 89 540 € (soit + 37.7 %). Pour le reste des charges, les dépenses sont restées stables et on notera une baisse des charges salariales dans les mêmes proportions qu'au service général.

Avec 682 740 € d'indemnités de dégâts de gibier, nous connaissons une année similaire à 2008/2009, mais la 4^{ème} année la plus importante, avec des tarifs de denrées, heureusement pour nous, à des niveaux relativement faibles.

L'affectation des résultats négatifs de 2015/2016 et 2016/2017 porte le montant des réserves du Service Dégâts à 687 304 €, soit une « grosse » année d'indemnisation d'avance.

Quant à la situation patrimoniale globale de votre Fédération, le graphique souligne :

- Pour le Service Général, un patrimoine qui s'élève à 2 022 430 €, et permet à votre fédération de continuer à financer d'éventuels nouveaux investissements et de reconduire le financement de l'opération « PERMIS à 0 € »
- Et pour le Service Dégâts des réserves à hauteur de 687 304 €, ce qui ne manquera pas de rassurer notre Tutelle quant à la capacité de votre fédération à faire face à sa mission de service public.

Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole à notre Commissaire aux Comptes qui va vous présenter son rapport.

RAPPORT CAC – M. Christian PERRIN

Avant de procéder à la lecture de mon rapport cette année, je tiens à vous rappeler les missions d'un commissaire aux comptes dans votre Fédération.

La première mission dont je vais rendre compte devant vous est effectivement la certification et l'audit des comptes annuels qui viennent de vous être présentés sachant que nous sommes des professionnels assermentés pour ce faire.

J'ai également comme devoir si je relève des anomalies de fonctionnement dans votre Fédération de les porter à votre connaissance.

Enfin, dernier rôle, et non des moindres, qui justifie que nous dépendons directement du Ministère de la Justice, je suis obligé si je viens à relever des anomalies de fonctionnement de caractère pénal de les rapporter au procureur. Et vous comprenez aisément que pour faire ce type de missions, nous devons avoir une absence totale de lien financier avec les structures que nous auditons mais également de liens familiaux. Il n'échappera à personne que M. PERRIN, notre Président vient de convoquer un commissaire aux comptes dont l'orthographe du nom est relativement similaire au sien. Deuxième aspect, j'ai moi-même un père et il se trouve qu'il porte le nom de Bernard ce qui pourrait porter à confusion donc je tenais aujourd'hui à vous affirmer que non, notre Président Bernard PERRIN n'est pas mon père et je n'ai pas de liens familiaux avec ce dernier et je vous remercie d'en prendre acte. Il me semblait important de vous le préciser pour éviter les confusions.

Je vous remercie.

Je vais donc vous rendre compte de ma mission que vous m'avez confiée le 26 avril 2014 relative à l'audit des comptes annuels de votre Fédération pour l'exercice clôt le 30 juin 2016 et je vous certifie que les comptes annuels qui viennent de vous être présentés sont au

PV AG FDC 58 DU 21 AVRIL 2018

regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

J'ai effectué cet audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et j'ai également réalisé cette mission dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables.

Je n'ai également pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations qui viennent de vous être données par votre trésorier ainsi que les informations qui vous ont été données dans la revue "Le Chasseur Nivernais" au niveau des comptes.

Voici pour la certification, j'ai pris quelques raccourcis, nous avons un rapport qui fait 3 pages et si nous voulons finir à midi, nous allons éviter de le lire. Il est à votre disposition à l'entrée de toute manière.

Enfin, concernant les conventions réglementées, en application de l'article R 612-7 du Code de Commerce, j'ai été avisé de deux conventions, une avec M. Dominique PATRY, administrateur, pour une subvention piégeage de 76,37 euros et une avec M. Jean-Philippe PUECH, également pour le piégeage, pour 70,11 euros.

RAPPORT TECHNIQUE – M. Florent ORTU

Je vais vous présenter un point de situation rapide de l'aspect cynégétique de notre département, les détails ayant été apportés lors des réunions de secteur et en réunions de CTL.

Les prélèvements de chevreuils ont, pour la première fois, été moins importants que les saisons passées. Avec 7572 chevreuils prélevés, nous terminons avec un taux de réalisation de 82%. Ce taux est encore bon mais il est en diminution constante depuis plusieurs années. L'attention de certains CTL a été attirée afin de réajuster des attributions peut-être trop élevées.

La grande nouveauté de cette année est le passage vers une gestion triennale du chevreuil. Cette évolution nécessitera de disposer de territoires relativement stables d'année en année. Le plan de chasse triennal amènera de la souplesse et de la responsabilité envers les territoires de chasse, en leur offrant des réalisations modulables chaque année : de 25 à 40% la première année, de 50 à 80% la deuxième année, et de 80% 100 % la dernière année. Les bracelets seront bien évidemment à régler par tiers même si vous allez recevoir l'ensemble des bracelets pour les 3 prochaines années, cela vers le 15 mai de cette année. Des réajustements d'attribution sont prévus durant la période triennale en cas de perte ou d'augmentation significative de territoire, ou en cas de problèmes sur plantations forestières.

En matière de grands cervidés, la saison 2017/2018 a vu une diminution notoire des attributions sur le massif des Bertranges, avec -30%. 524 grands cervidés ont ainsi été prélevés cette année dans le département, avec de bons taux de réalisation sur les massifs des Bertranges et Moulins-Engilbert, et un taux très faible sur le Plateau Nivernais.

Inscrit dans une démarche SYLVAFAUNE nécessitant le recueil de données suffisamment complètes et complémentaires, afin de ne pas travailler sur des ressentis, le massif des Bertranges voit aujourd'hui une volonté de stabilisation des effectifs actuels. Une augmentation globale de 7% des attributions sera cette année effectuée sur ce massif à la

demande de l'ONF. Pour les massifs de Moulins Engilbert et du Plateau Nivernais, les volumes globaux d'attribution seront stables. Quant à l'aspect qualitatif des choses, aucune modification ne sera effectuée quant aux bracelets.

Venons-en au sanglier. A l'instar de quasiment tous les départements français, la Nièvre a connu cette année une augmentation des populations et des prélèvements. 5438 sangliers ont été prélevés à travers le plan de gestion, auxquels il faut rajouter les 87 animaux prélevés sur les CTL 7 et 11 hors plan de gestion, suite à la décision prise de suspendre sur ces CTL le plan de gestion du 15 janvier au 28 février, afin de permettre aux territoires le jugeant nécessaire de réduire leur population, pour diminuer une note de dégâts devenue trop conséquente, et sans que la contribution territoriale 2018/2019 ne soit impactée dans son calcul. Le total de la campagne 2017/2018 se monte donc à 5525 sangliers prélevés.

Pour la saison prochaine, le Président y reviendra plus longuement plus tard en abordant le renouvellement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, mais sachez que les CTL 8, 18 et 20 resteront en gestion libre et que les autres CTL resteront sur une gestion contingentée avec une attribution principale et 3 sessions correctives. L'outil « Plan de gestion » n'est pas la cause de l'augmentation des populations, il n'y a qu'à regarder nos voisins : qu'on soit en gestion libre, avec ou sans bracelets, en plan de chasse ou en plan de gestion, les populations ont augmenté partout suite à une bonne fructification forestière, l'absence d'hiver et de certains facteurs que nous ne maîtrisons pas. A nous de gérer localement ces populations, car la situation est très hétérogène, de grands massifs ayant vu un prélèvement de 1 sanglier prélevé aux 1000 hectares boisés (forêt domaniale des Minimés), quand d'autres avoisinent les 6 sangliers aux 100 hectares boisés (Les Badières à Saint-Franchy). Afin de permettre aux territoires de chasser de manière précoce, pour limiter les dégâts dans les cultures, 5900 bracelets ont d'ores et déjà été alloués sur les CTL à gestion contingentée, soit 500 de plus que la saison dernière.

Etroitement liés aux populations de grand gibier, les dégâts verront cette année une enveloppe globale d'indemnisations avoisiner les 600 000 €, soit 80 000 € de moins que l'année dernière. Ce qui peut sembler encore beaucoup ou trop pour certains, mais avec 1000 sangliers de plus au tableau, cela peut aussi être considéré comme une situation maîtrisée.

En ayant un résultat du compte DEGATS qui tendra vers l'équilibre budgétaire, les réserves actuelles du service DEGATS DE GIBIER ne seront donc pas touchées.

Je vous propose maintenant de regarder d'un peu plus près ces dégâts, leur cause et leur répartition. 82% des dégâts sont occasionnés par le sanglier, 17.5% par les grands cervidés. Attention toutefois au chevreuil où la note semble très faible, mais avec l'ouverture dernière de plusieurs dossiers sur sapins de Noël, la part de responsabilité du chevreuil pourrait remonter.

Concernant les dégâts indemnisés, le choix a été fait de suivre l'évolution des dégâts en hectares de surfaces détruites. Pour les prairies, les surfaces détruites n'étant pour le moment pas connues, le graphique qui vous est proposé résulte des données de remise en état. On peut noter que, pour la campagne 2017/2018, 411 hectares de cultures ont donné lieu à indemnisation, contre 557 l'année n-1, soit une diminution de 26%. Pour les prairies, même si les données ne sont pas définitives et que certaines estimations ne donneront pas lieu à indemnisation, 1657 hectares de remise en état tout confondu (je ne parle pas de surface détruite !) sont attendus pour cette année, soit 13% de moins que l'année dernière. Donc non, la situation en matière de dégâts de gibier ne dérape pas dans notre département.

Toutefois, il est inconcevable que certaines communes « points noirs » focalisent l'attention, une part trop importante des indemnisations, discréditent la responsabilité des chasseurs et la FDC, en restant « point noir » durant plusieurs années. Pour rappel, 117 communes dans le département ne connaissent pas de dégâts de sanglier, alors que 12 autres représentent 18% des dégâts du département. Pour ces communes, la volonté de la FDC est de diminuer en urgence ces dégâts, le Président y reviendra plus tard eu égard au SDGC et à la gestion des points noirs. Malgré la dénonciation de la convention de partenariat qui nous liait avec la Chambre d'Agriculture au sujet du suivi et de l'entretien des clôtures, la fédération maintiendra une enveloppe budgétaire de 25000 € pour aider et récompenser le travail de surveillance et d'entretien de ces clôtures, afin qu'elles puissent être efficaces. Toutefois, il est demandé que les conventions soient retournées avant le 30 juin, afin de permettre les contrôles nécessaires.

Venons-en au petit gibier, car même si l'essentiel des débats porte sur le sanglier, il n'en reste pas moins que les efforts de la fédération sont soutenus sur le petit gibier afin d'aider les responsables de chasse à aménager leurs territoires, malgré le manque de collaboration du monde agricole sur ce sujet, à réguler les nuisibles et à disposer de population permettant de chasser. Hors des GIC qui disposent de leur propre réglementation de gestion, les périodes de chasse pour la saison prochaine seront donc les suivantes :

- du 16 septembre au 13 janvier pour la perdrix, soit 15 jours de plus
- du 16 septembre au 17 février pour le faisan
- du 30 septembre au 16 décembre pour le lièvre

La politique de développement du petit gibier est toujours portée par un projet collectif des GIC et donc sur un cahier des charges. Celui-ci verra cette année une modification importante en matière de soutien financier puisque les subventions seront dorénavant calculées sur les surfaces adhérentes au GIC et non plus les surfaces globales.

La politique petit gibier se déclinera pour les territoires hors GIC sous d'autres formes :

- Une nouvelle aide pour des territoires hors GIC sous forme de bons d'achat de gibier de repeuplement
- La continuité de l'opération COLVERT lancée en 2017
- Le maintien des aides aux aménagements de territoires
- Le développement de l'opération « Elevage sous poule naine ». Nous tenons à cet effet à remercier les éleveurs de petit gibier pour leur engagement sur ce projet. De plus, ils fourniront gratuitement 500 faisandeaux d'un jour aux membres de l'ACDPG souhaitant s'investir sur ce dossier.

L'ensemble de ces dispositions représente un budget en faveur du petit gibier de 18 300 €.

Qui dit petit gibier dit obligatoirement régulation des nuisibles. La fédération maintiendra son soutien à leur régulation, à hauteur de 27000 €. Il vous sera proposé dans les résolutions de maintenir un bonus pour les piégeurs optant pour les bons d'achat de repeuplement plutôt que des chèques, l'esprit étant porté sur l'effort de réintroduction de gibier pour chasser.

Enfin, en matière de PMA Bécasses, la dernière saison ne sera pas à retenir dans les annales, à cause d'un déficit de reproduction en Russie. Pour la prochaine campagne, la déclinaison départementale du PMA se fera sur les mêmes bases : 3 oiseaux / jour maxi et 5 oiseaux par semaine maxi. Afin d'éviter des mécontentements, pensez à rendre votre carnet de prélèvement de la saison écoulée si vous en souhaitez un pour la prochaine campagne !

VŒUX ADCPG – M. Philippe GAUTHIER

2017 a été une année riche en événements pour l'Association du petit gibier, avec l'aide et les appuis techniques de la Fédération et les bénévoles de l'Association, sans lesquels nous n'aurions pas pu réaliser un certain nombre de projets.

Le concours Saint Hubert a été un véritable succès et nous a permis de découvrir un territoire en GIC très bien aménagé.

L'opération « Poules naines » a motivé un grand nombre de chasseurs qui ont pu découvrir ce mode de repeuplement. Cette année, l'opération prend de l'ampleur, cinq chasses communales nous ont suivis, la Commune de Raveau, la Commune de Marzy, la Commune de Saint-Bonnot, la Commune de Mesves-sur-Loire et celle de Riousse Livry plus quinze chasses privées du Département et quarante-sept inscrits à la matinée de la formation du 5 mai.

Et une bonne nouvelle annoncée par notre Directeur, les cinq éleveurs de gibiers de notre Département offrent 500 faisandeaux d'un jour à cette association car ils sont sûrs que c'est la bonne méthode avec les poules. Je remercie M. CHARLOT, M. QUINTIN, M. CHAMPAGNAT, M. BAILLY et mon fils Alexandre GAUTHIER.

Beaucoup de garennières ont été mises en place et le groupe lapin a permis de transférer 175 lapins en 2017.

La collaboration avec l'Association du petit gibier, la Fédération, l'ADPAN est essentielle à son efficacité pour la chasse du petit gibier, à développer l'intérêt des chasseurs. Il nous faut renforcer notre partenariat avec les exploitants agricoles afin d'améliorer la qualité du biotope pour protéger et faire progresser la petite faune sauvage. La Fédération a prévu une nouvelle aide pour des territoires qui s'engagent pour une action de repeuplement, des actions sur le terrain (piégeurs), cette aide sera allouée pour dix volontaires en 2018.

L'Association du petit gibier a, bien sûr, complété en rapport avec ce programme et participera également financièrement à hauteur de 30 euros par territoire et techniquement pour accompagner et faire bénéficier ceux qui s'inscriront à ce projet fédéral. Nous vous attendons pour faire encore plus ensemble, venez nous rejoindre pour continuer, en 2017 ce qui a été mis en place maintenant pour le petit gibier.

Entendre des coqs faisans chanter ou voir des couples de perdreaux dans la nature j'en suis émerveillé.

Merci de votre attention.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ – M. Bernard PERRIN

C'est avec un grand plaisir que je vais vous présenter le bilan d'activité d'une année très chargée pour notre fédération. Le rapport moral qui découle de cette activité y sera inclus et je ne traiterai pas tout de suite du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018/2024. Ce dossier fera l'objet d'un point précis plus tard dans la matinée. Afin de ne pas pénaliser un timing déjà très serré, nous irons à l'essentiel.

Parmi les sources d'occupation les plus importantes, citons le PERMIS à 0 €. La Fédération des Chasseurs de la Nièvre s'est lancée en 2015 dans cette aventure. Nous avons aujourd'hui 3 années de recul. Cette opération nécessite un investissement important des collaborateurs de la fédération et des bénévoles pour la gestion des dossiers d'inscription, des formations et le suivi des nouveaux chasseurs, ce travail devant être complet si nous souhaitons fidéliser nos nouveaux adhérents. Comme l'Assemblée Générale 2017 l'avait validé, l'ensemble de frais liés à cette opération sont pris sur les fonds propres de la fédération ; pour 2016/2017, ce montant s'élève à 38241 €. Afin de contrecarrer les initiatives locales de promotion du permis et de ne pas dénaturer ce Permis à 0 €, une charte a été signée par l'ensemble des fédérations pratiquant ou souhaitant pratiquer cette opération, à travers un label. C'est ainsi qu'un nouveau visuel a été élaboré et sera utilisé par l'ensemble des départements. C'est avec ce nouveau visuel qu'une campagne de communication a lieu en ce moment sur les bus de la ville de Nevers et prochainement dans le Journal du Centre.

Un suivi de l'ensemble de ces nouveaux chasseurs est effectué annuellement, pour savoir comment la première saison de chasse s'est déroulée et si un appui technique est nécessaire sur un domaine particulier. Dans la bouche des détracteurs de cette opération du permis à 0 €, on entend souvent : « C'est bon pour les gens qui ne veulent pas chasser... ou les gens passent le permis par effet d'aubaine mais ne chassent pas... » Eh bien non ! 89% des personnes obtenant leur permis continuent de chasser la deuxième année, année rappelons-le, où il faut mettre la main à la poche car la gratuité de la validation et de l'accès aux territoires de chasse ne sont plus de rigueur.

L'opération permis à 0 € a contribué depuis 2015 de doubler le nombre de nouveaux chasseurs dans notre département avec un taux de réussite tout à fait convenable, de l'ordre de 74%.

Cette opération est donc une réussite et nous permet de maintenir un nombre d'adhérents annuels au-dessus de la barre des 8000 chasseurs, avec pour cette année 8034 adhérents. Que serait cette courbe dans notre département qui connaît un vieillissement de sa population et une diminution globale de celle-ci de 0.7 à 0.9% chaque année ? Je n'ose l'imaginer...

D'un point de vue effectif global, en incluant les permis temporaires, nous constatons cette année une légère érosion avec 9407 adhérents. Fort de ces chiffres, je vous propose donc de reconduire pour la saison prochaine ce Permis à 0 €.

Le permis de chasser est la formation la plus importante en termes d'effectifs et de temps mais le catalogue mis à disposition de nos adhérents est toujours aussi complet, avec 14 formations dispensées pour 750 personnes formées. Des cautions ont été mises en place pour certaines formations, afin de limiter l'absentéisme mais, je tiens à le préciser, les formations sont toujours toutes dispensées gratuitement.

Je souhaitais faire un point sur la validation nationale du permis de chasser. Les médias se sont emparés de ce dossier depuis un mois, en disant que le Président de la République allait faire un cadeau aux chasseurs de 43 millions d'euros. Eh ben non, ce n'est pas, un cadeau, mais un juste retour des choses. En effet, avec la loi Voynet de 2000, les fédérations des

Chasseurs avaient récupéré auprès de l'Etat des missions de service public, qui étaient confiées à l'ONCFS, et ce sans récupérer pour autant cet argent malgré que l'ONCFS n'effectuait du coup plus ces missions. C'est donc un juste retour des choses. Ce projet de validation du permis national à 200 € a été validé par le Président de la République. Lors du projet de loi Finances 2019, l'Etat devra trouver d'autres sources financières pour alimenter l'ONCFS, vu la mise en application du nouveau permis pour la campagne 2019/2020. Ce projet de validation nationale à 200 € a été soutenu par votre fédération, car il permet de redonner du pouvoir d'achat aux chasseurs, il permet une meilleure accessibilité aux territoires et il contribue à enrayer la baisse du nombre de chasseurs. Ce transfert de flux financier de l'ONCFS vers la FNC permettra également de mieux structurer la chasse française, tant au niveau national, que régional, et départemental, ce qui permettra de mieux défendre et porter notre passion.

Maintenant que nous venons de balayer une partie de l'actualité nationale, venons-en aux enjeux régionaux. La nouvelle Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne Franche-Comté est née le 10 mars 2017. Notre Fédération régionale regroupe aujourd'hui 8 Fédérations départementales, celles de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute Saône, de la Saône et Loire, de l'Yonne et du Territoire de Belfort. La nouvelle FRCBFC représente près de 72000 chasseurs. Ces derniers constituent un poids économique régional de 117 millions d'euros soit l'équivalent de plus de 1400 emplois temps plein. Elle est administrée par 16 représentants désignés et issus de chaque conseil d'administration des Fédérations départementales. Le Président en est Pascal SECULA, Président de la Fédération départementale des chasseurs de Côte d'Or. Pour notre Fédération, les deux administrateurs sont Guy ROBLIN et moi-même. Dès l'élection du bureau, le 1^{er} avril 2017, la nouvelle Fédération régionale a commencé à s'organiser. Une feuille de route précisant notamment les objectifs et les travaux pour la 1^{ère} année a été adoptée. Un mode de fonctionnement et de financement a été mis en place avec des réunions régulières du conseil d'administration, des directeurs de chaque FDC et avec des contacts réguliers établis entre les FDC. L'organisation permet de décider rapidement des travaux à réaliser et de dispatcher la charge de travail. Un chargé de mission est mis à disposition à mi-temps par la Fédération de la Saône et Loire pour l'animation technique et la Fédération des chasseurs de Côte d'Or assure avec son directeur et son assistante de direction les travaux administratifs et comptables. Par ailleurs, chaque Fédération départementale est invitée à prendre en charge différents sujets pour le compte du niveau régional. Nous mutualisons donc ainsi les compétences des salariés des Fédérations départementales afin de réaliser des travaux régionaux. Les administrateurs sont également sollicités notamment en tant que représentant de la Fédération régionale dans de nombreuses instances : du Conseil économique, social et environnemental en passant par l'Agence régionale de la biodiversité jusqu'à la Commission régionale de la forêt et du bois sans oublier différentes commissions sanitaires ; ce sont près de 20 instances différentes au sein desquelles nous siégeons. Cela est particulièrement important pour porter l'avis des chasseurs là où se décide une partie des politiques publiques notamment en matière d'environnement, d'agriculture ou de forêt. Je souhaite d'ailleurs relever que nous siégeons dans un comité paritaire avec les forestiers en charge de l'équilibre sylvo-cynégétique. Autrement dit, ce comité est en charge d'établir un plan d'actions à mettre en œuvre dans chaque département pour lutter contre les dégâts notamment de cerf et de chevreuil en forêt ; vous pouvez donc juger vous-même de l'importance d'être présent au niveau régional. La Fédération Régionale a pour vocation de

coordonner l'action des Fédérations départementales des chasseurs dans différents domaines concernant le niveau régional. Elle doit également faire le lien sur les mêmes questions entre notre Fédération nationale et nos fédérations départementales.

Au-delà des représentations, la Fédération Régionale engage aussi des travaux sur de sujets techniques ainsi que sur la mutualisation des moyens. A titre d'exemples voici quelques actions mises en œuvre ces derniers mois par la FRC et nos FDC :

- Participation au réseau des gestionnaires d'infrastructures telles que les voies ferrées et les autoroutes. Un programme d'amélioration du franchissement de ces infrastructures est actuellement discuté avec la construction de nouveaux ouvrages de franchissement pour le gibier et une meilleure gestion des engrillagements. Programme auquel participeraient nos Fédérations et sociétés de chasse concernées.
- L'opération de collecte des douilles de cartouches est relancée dès la saison prochaine avec un tri et une valorisation du plastique et du métal effectuée par une entreprise de réinsertion située dans le Jura.
- Plusieurs achats groupés sont en train d'être réalisés pour les sacs de collecte des cartouches, les sacs pour la venaison, des pochettes de protection plastifiées pour les permis et d'autres sont à venir sur les panneaux de signalisation des battues en cours, le matériel et les consommables utilisés pour le permis de chasser (plateaux, cartouches, balles à blanc, maintenance des lanceurs etc...). Ces achats groupés permettent de réaliser des économies de plusieurs milliers d'euros mais aussi d'harmoniser certains de nos dispositifs.

Enfin, la Fédération régionale organise les relations avec différents partenaires régionaux et particulièrement avec le nouveau Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. La Présidente de Région, la Préfète de Région, le Secrétaire général aux affaires régionales, les conseillers régionaux en charge de la forêt et de la biodiversité, le Directeur de la Délégation régionale de l'ONCFS ont notamment été rencontrés par le Président SECULA. Un premier financement de 10 000 euros par an et par Fédération départementale est aujourd'hui versé par le Conseil régional. Mais cela est très insuffisant au regard notamment des montants attribués il y a encore quelques années en Bourgogne et en comparaison notamment avec certaines associations de protection de la nature. Cela est surtout insuffisant si l'on prend en compte la contribution des chasseurs à la conservation de la biodiversité régionale et l'ensemble de nos actions en faveur de l'environnement au sens large. Enfin, l'ensemble de ces actions vise à préparer l'évolution de nos structures régionales dans le cadre de la réforme mise en œuvre actuellement par notre Fédération nationale.

Pour disposer d'un poids de taille dans les discussions à caractère environnemental, il manquait à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre l'agrément au titre de la protection de l'environnement. C'est chose faite depuis le 9 novembre dernier. Je profite de cet instant pour remercier Monsieur le Préfet et ses services pour le travail accompli sur ce dossier.

Forts de cet agrément, nous nous sommes lancés, à l'instar d'autres Fédérations en France, dans un projet pédagogique envers les scolaires du CP au CM2. Durant la semaine du 15 au 19 mai prochain, plus de 300 élèves appartenant à 13 classes de 6 écoles différentes se relayeront sur le site de la Maison de la Chasse, de la Nature et de la Faune Sauvage découvrir et participer aux ateliers pédagogiques organisés en collaboration avec nos amis de la Fédération de pêche, l'ONF, de l'Aglo de Nevers, du syndicat des apiculteurs, du site Natura 2000 des Amognes :

- rechercher les indices de présence de la faune sauvage,
- reproduire une banque d'empreintes en plâtre /argile,
- explorer un terrier artificiel de blaireau et partager la vie discrète mais bien organisée de cet animal mystérieux, qui nous cause bien des soucis et qui coûte cher pécuniairement aux chasseurs et aux contribuables,
- apprendre à reconnaître les différentes essences d'arbres de nos forêts,
- appréhender les notions de biodiversité et des milieux humides.
- apprendre à distinguer les différentes espèces,
- découvrir un milieu naturel particulier : la pelouse sèche,
- comprendre le fonctionnement d'une ruche et appréhender le rôle essentiel des abeilles dans la nature,
- comprendre l'utilité et les mécanismes du compostage

Autant de thématiques environnementales où nous, chasseurs et gestionnaires de l'espace rural, avons notre place pour expliquer et éduquer les jeunes générations.

BUDGET 2018-2019 – M. Michel RAPIAT

Je vais vous présenter le budget du service général équilibré en recettes et en dépenses à 1 043 546 euros, sensiblement équivalent au dernier budget de la saison passée.

Comme l'a dit le Président, les cotisations sont non évolutives, vous allez avoir en face de vous les cotisations. La validation annuelle est de 80 €, les frais de guichet unique de 3 €, la validation de 9 jours de 40 € et la validation de 3 jours est de 20 €. Tout ceci reste identique à l'année passée.

Pour les cotisations du service général, l'adhésion territoriale fixe reste à 52 €. L'adhésion territoriale variable à l'hectare reste à 0,20 €. Pour les contrats multiservices, les droits fixes sont à 64 € et la redevance hectare est à 0,25 €, sans changement par rapport à l'année passée.

Budget thématique

Communication : légère hausse dans le budget communication 57 400 € pour 54 140 € l'année passée.

Petit gibier : légère augmentation également 18 300 € au lieu de 12 300 €.

Piégeage : on reste sur l'enveloppe de 27 850 €

Aménagement des territoires : 13 500 €, en augmentation par rapport à l'année passée.

Service dégâts : les recettes sont estimées à 915 000 € soit +2,5 % d'évolution, les dépenses sont également de 915 000 € pour donner l'équilibre avec aussi +2,5 % d'augmentation.

Cotisations service dégâts :

- Le timbre grand gibier : 12 € (équivalent à l'année passée)
- Le timbre grand gibier, validation temporaire 9 jours : 6 €
- Le timbre grand gibier, validation temporaire 3 jours : 3 € (identique à l'année passée)

- Bracelet sanglier, bracelet plan de gestion contingenté : 35 €
- Bracelet plan de gestion libre : 40 €

- Bracelet cervidés, CHI : 22 €
- Bracelet CEI : 50 €
- Bracelet CEFA zones blanches : légère augmentation, 50 € au lieu de 24 €.
- Bracelet CEIJ : 110 €
- Bracelet CEFA zone bleue : 140 €
- Bracelet CEND : 140 €
- Bracelet CEMA : 220 €
- Bracelet CEMAI : 210 €
- Bracelet divers :
 - o Daim : 5 €
 - o Bracelet de remplacement : 4 €
 - o Bracelet de cervidés et de sangliers en parc étanches : 5 €

Pour les contributions territoriales dégâts, l'enveloppe globale de 190 000 € est strictement identique à celle définie l'année passée.

Le système de calcul individualisé de la contribution territoriale dégâts est maintenu et vise à être juste eu égard au niveau de population variable sur un même CTL et de dégâts entre CTL. Cette contribution est donc individualisée en prenant en compte 3 critères : la surface du territoire (la plaine représentant 4 hectares de bois), l'attribution N-1 aux 100 hectares, ce sont des données individuelles et le coefficient du CTL (ratio de l'alimentation budgétaire appelé sur le CTL au regard de sa surface) qui est une donnée collective par CTL.

Les nouveaux territoires ou des territoires n'ayant pas demandé de bracelets l'année N-1, verront une imputation de l'attribution moyenne du sanglier du CTL.

Concernant le coefficient par CTL, vous voyez les évolutions de CTL par CTL sachant que les TL 11 et le 18 sont les CTL où le coefficient sera le plus fort et le 22, celui où le coefficient sera le moins fort.

RÉSOLUTIONS – M. Thierry POITRENEAU

Je vais vous exposer le vote des résolutions.

1/Quitus sur la gestion de l'exercice 2016/2017

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier 2016/2017, le rapport du commissaire aux comptes, le rapport moral et le rapport d'activités, approuve les comptes de bilan et de résultat de l'exercice 2016/2017 et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion.

Qui est contre ? 1 Personne. Qui s'abstient ? Personne.

2/Affectation des résultats

L'Assemblée Générale décide, pour le compte de service général, l'imputation en réserve de gestion du résultat de 47 150 euros et comme prévu par l'Assemblée Générale 2017, l'imputation des charges liées au « permis à 0 euro » pour un montant de 38 241 euros en prélèvement sur les réserves antérieures. En ce qui concerne le compte dégâts, l'affectation du résultat négatif de 183 575 euros sur les réserves de gestion.

Qui est contre ? 1 Personne. Qui s'abstient ? Personne.

3/Conventions réglementées

Conformément à la législation, l'Assemblée Générale prend acte des conventions réglementées au titre des subventions piégeages et cultures à gibiers au profit des administrateurs suivants :

- Dominique PATRY pour un montant de 76,37 euros au titre du piégeage
- Jean-Philippe PUECH pour un montant de 70,11 euros au titre du piégeage.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

4/Cotisations individuelles 2018/2019

L'Assemblée Générale valide au regard des tarifs minimums fixés par la Fédération Nationale des Chasseurs une cotisation individuelle annuelle à 80 euros, une cotisation temporaire de 9 jours à 40 euros et une cotisation temporaire de 3 jours à 20 euros.

Qui est contre ? 1 Personne. Qui s'abstient ? Personne.

5/Budget du Service général

Après avoir entendu la présentation budgétaire 2018/2019, l'Assemblée Générale valide un budget récurrent à l'équilibre du service général à hauteur de 1 043 546 euros ainsi que les cotisations individuelles et territoriales afférentes, le financement de l'opération permis à 0 euro par l'imputation du déficit potentiel sur les réserves du service général.

Qui est contre ? 1 Personne. Qui s'abstient ? Personne.

6/Enveloppe soutien piégeage

L'Assemblée Générale valide l'enveloppe budgétaire de 27 000 euros alloués au soutien de la pratique du piégeage et elle valide l'encouragement préférentiel effectué au profit de repeuplement d'oiseaux par l'intermédiaire d'un système de bonus.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

7/Budget dégâts 2018/2019

Après avoir entendu la présentation budgétaire 2018/2019, l'Assemblée Générale valide le budget à l'équilibre du service dégâts à hauteur de 915 000 euros ainsi que les cotisations individuelles et territoriales afférentes.

Qui est contre ? 1 Personne. Qui s'abstient ? Personne.

M. Bernard PERRIN

Merci pour votre confiance. Nous en avons quasiment fini avec les figures statutaires imposées pour notre Assemblée Générale. Il nous reste un sujet d'importance à traiter, le renouvellement du schéma départemental de gestion cynégétique et l'adoption de nouveaux statuts.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE – M. Bernard PERRIN

Voici 10 mois que le dossier du renouvellement du Schéma départemental de gestion Cynégétique a été ouvert. Les concertations ont débuté en juin 2017 : associations de chasse spécialisées, forestiers privés, ONF, Communes forestières, Chambre d'Agriculture, ONCFS, DDT bien évidemment, Parc Naturel régional du Morvan, Conseil Départemental, Groupement de Défense Sanitaire, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations, fédération de pêche, animateurs de sites Natura 2000... bref vous voyez que la liste est longue et vous remarquerez que nous avons souhaité consulter bien au-delà de nos obligations réglementaires. Le Schéma était quasiment bouclé jusqu'à ce qu'une manifestation d'environ 80 agriculteurs de la FDSEA vienne remettre en question plusieurs points, dont certains pour le moins surprenants et déplacés. De nouvelles discussions s'en sont suivies avec l'Administration pour trouver un compromis, chose qui semble être le cas aujourd'hui suite à la conférence départementale sur la chasse que Monsieur le Préfet a présidé le 4 avril dernier. Gestion du sanglier et agrainage sont des sujets pour lesquels des engagements ont été pris. Restent à traiter le sujet des « points noirs », de leur définition, de leur échelle et des modalités qui y sont affectées, la définition de sous-zones pour augmenter l'échelle géographique si une commune venait à rester « point noir » et les modalités de changement de gestion d'une année à l'autre. Le Schéma est donc bouclé à 98% aujourd'hui. Une validation vous sera demandée après présentation des principaux axes de ce schéma, car nous ne pouvons faire un déroulé exhaustif de l'ensemble des sujets. Une première version a été mise en ligne fin février, la dernière version ce mardi avec la Newsletter. Les sujets ont longuement été abordés en réunions de secteur, où les chasseurs ont déjà pu nous apporter un soutien sans faille et je les en remercie.

- La gestion du chevreuil

Voici un axe majeur du Schéma 2018/2024, que vous avez validé lors de l'AG de l'année dernière : l'évolution de la gestion du chevreuil sur une période triennale, avec pour objectifs de donner davantage de responsabilité et de souplesse aux territoires, en leur laissant la possibilité de gérer leurs bracelets sur 3 saisons, et éviter ainsi la crainte de dépassement du plan de chasse lors de la dernière battue les deux premières années, mais permettre également d'accentuer lors de la première saison les prélèvements en raison d'une problématique forestière particulière ou d'une reproduction particulièrement bonne, ou bien lever le pied si la reproduction laissait des craintes la première année, ou si une épizootie venait à apparaître.

- La gestion des grands cervidés

Nous avons maintenu le système de gestion à 3 niveaux : les zones bleues gérées par les CTL Cerfs, les zones rouges où la présence des grands cervidés n'est pas souhaitée, et des zones blanches où les coiffés peuvent circuler avec un souhait de non installation des biches. Des modifications de zonage ont été effectuées en particulier sur la façade ouest du massif de Moulins Engilbert et sur le Val de Loire, entre Tronsanges et Pouilly sur Loire.

La gestion qualitative à travers les bracelets restera identique.

- La gestion des sangliers

Nous avons convenu de maintenir un plan de gestion pour le sanglier, mais sa déclinaison se fera annuellement à travers un arrêté préfectoral. Au vu de l'évolution des dégâts et des populations, des évolutions vers une gestion libre pourront se faire par sous-zone de CTL ou par CTL, en étroite liaison avec la gestion des « points noirs », et vice-versa. Alors, il est de mise de gérer ses populations de sangliers et surtout de limiter les dégâts car c'est bien ce critère qui est et sera prépondérant.

- La définition des « points noirs »

Ce sujet n'a pour le moment pas fait l'objet d'une validation de la part de nos partenaires et de l'Administration mais je souhaite vous faire part de nos propositions, afin que vous puissiez juger des efforts effectués pour régler cette problématique des points noirs. Parmi les propositions effectuées, on y retrouve :

1. La modification des critères d'identification pour prendre davantage en compte les dégâts sur prairies et définir ces points en fin d'année civile pour être réactif et ne pas avoir une année de retard. Une référence aux surfaces détruites et non plus aux montants indemnisés permettra un regard plus technique et plus juste sur ce critère
2. La gestion des points noirs la première année à l'échelle de la commune et s'ils perdurent à l'échelle d'une sous-zone de CTL à définir, avec passage à un plan de gestion libre si le « point noir » demeure
3. L'automatisation des demandes d'ouverture anticipée pour davantage de présence sur la période estivale afin de réduire les dégâts et réallocation de l'ensemble des bracelets utilisés sur la période estivale sur simple demande à la FDC.
4. Contrôle appuyé de la pratique de l'agrainage et suspension de l'agrainage si le point noir perdure
5. Autorisation de chasse en battue tous les jours de la semaine
6. Destruction du sanglier sur la période du mois de mars

- La gestion du petit gibier

La gestion du petit gibier a été simplifiée et sera, pour les GIC, soumise soit au non tir de la poule faisane et/ou un plan de gestion non contingenté pour le faisane, à un plan de gestion non contingenté pour la perdrix et à un plan de gestion contingenté pour le lièvre. Les outils sont laissés à l'appréciation des GIC qui choisissent et définissent les orientations à donner. Nous souhaitons que la chasse du petit gibier soit développée sur ces vitrines, et en particulier en accueillant des nouveaux chasseurs, demandeurs de chasse au petit gibier.

- L'agrainage

L'agrainage pour la prochaine période du Schéma verra arriver deux grosses modifications :

-le contrôle soutenu des agents de la FDC au regard des conventions et des pratiques effectuées. Des procédures seront dressées à l'encontre de ceux qui ne respecteront pas leurs engagements. Des nouvelles conventions avec des cartes à jour seront demandées durant l'été.

-une suspension de l'agrainage sur les « points noirs » qui perdureraient, afin de ne pas permettre le cantonnement des populations sur ces territoires où le souhait est de diminuer les dégâts et les populations. C'est dans l'intérêt des chasseurs et de la chasse nivernaise que de se conformer avec sérieux à la réglementation en vigueur.

- L'affouragement

La rédaction de l'affouragement a été revue et sa pratique ne sera plus liée au déclenchement de la FDC suivant la fructification forestière ou je ne sais quel autre critère... Les territoires des massifs des Bertranges et du Plateau nivernais pourront affourager sur autorisation du propriétaire, comme pour l'agrainage. Pour le massif de Moulins Engilbert, où la répartition des massifs boisés est bien différente, l'affouragement sera limité à des conditions météorologiques extrêmes.

- La prévention des dégâts

Cette partie a été revue suite à la dénonciation de la convention de partenariat par la Chambre d'Agriculture. Nous reviendrons donc aux textes réglementaires, à savoir : « La prévention des dégâts relève de la responsabilité du détenteur du droit de chasse et de l'exploitant agricole. La pose et la dépose de la clôture sont à la charge du détenteur du droit de chasse de la parcelle concernée. Dans les secteurs identifiés « points noirs », la pose, la surveillance et l'entretien des clôtures sont assurés par les chasseurs. En dehors de ces zones, les agriculteurs acceptent d'être impliqués à l'effort de prévention en facilitant, et en participant à la mise en place des clôtures. Une convention de suivi et d'entretien est proposée pour la mise en œuvre, la surveillance et l'entretien des clôtures ».

- Les jours de chasse

En ce qui concerne les jours de chasse, aucune grosse modification n'a été apportée, si ce n'est pour les forêts domaniales, qui ne seront plus assujetties aux jours définis mais au cahier des charges fixé par l'ONF. Pour les autres territoires, les jours de chasse possibles en battue resteront le lundi, mercredi, samedi et dimanche. Ce qui permettra aux chasseurs à l'approche et à l'affût d'exercer leur loisir, sans tenue orange, les mardi, jeudi et vendredi.

- Le dispositif orange

Seule la couleur orange sera dorénavant autorisée, le jaune n'étant pas visible avec les couleurs automnales. Sinon même principe, obligation pour toutes les actions de chasse ou de destruction en battue au grand gibier et au renard, pas d'obligations pour les archers s'ils sont en battues composées uniquement d'archers. Pour les chasseurs de petit gibier, il est recommandé d'adapter le dispositif orange suivant le gibier chassé et le milieu dans lequel les chasseurs évoluent.

- Le déplacement en véhicule

Un grand sujet de la chasse nivernaise, le déplacement en véhicules à moteur. Rappelons tout de même que le déplacement en véhicule à moteur est interdit et qu'il est seulement autorisé pour les conducteurs de chiens pour récupérer ceux-ci dès qu'ils sortent de leur territoire. Le déplacement en véhicule pour les postés ne pourra se faire que si la fin de traque a été sonnée.

- La sécurité publique

L'arrêté relatif à la sécurité publique a été revu, notamment pour permettre l'utilisation de la 22 Long Rifle, ce qui est chose faite. D'autre part, nous avons profité de la visite de cet

arrêté pour revoir la définition du tir en direction des routes, toujours soumise à interprétation car il y a toujours une route quelque part. La notion de tir fichant a été intégrée à cet arrêté et je pense que c'est une excellente chose pour nous, chasseurs.

- Le registre de battue

Le registre de battue mis en place avec le dernier Schéma verra son utilisation quelque peu évoluer, mais je ne pense pas que cela amène de contraintes à beaucoup d'équipes de chasse car le travail est déjà fait en ce sens. En effet, il sera rendu obligatoire de consigner sur le registre l'ensemble des partenaires et invités participant pour la première fois aux battues sur votre territoire, lors de la vérification des permis et des assurances.

Ces évolutions vont dans l'esprit que nous avons voulu avoir de ce nouveau Schéma 2018/2024 : démontrer que le chasseur est quelqu'un de responsable, si c'était encore à démontrer !

De plus, c'est dans ce sens qu'un rapprochement avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours a été effectué pour convenir d'une communication auprès des responsables de chasse, dans le cas d'un éventuel accident. Que ce soit pour la sécurité, pour l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, les chasseurs disposent d'outils et de textes qui leurs permettent d'affirmer leur responsabilité, vis-à-vis de leurs partenaires et des autres utilisateurs de la nature.

Nous devons maintenant travailler sur la méthodologie selon laquelle les points noirs et les sous-zones des CTL seront définis, mais également les modalités de passage de la gestion contingentée à la gestion libre et vice-versa. Une fois ce travail effectué durant la deuxième quinzaine de mai, et bien évidemment si nous tombons d'accord avec nos partenaires agricoles, car, Mesdames, Messieurs les chasseurs, vous nous avez élus pour représenter vos intérêts et défendre la pratique de la chasse. Alors, défendre la chasse, bien entendu, trouver des compromis, bien évidemment, mais pas n'importe lesquels ! Vous pouvez compter sur notre engagement sans faille.

Monsieur le Préfet, après avoir terminé l'étude environnementale de ce Schéma, alors nous serons arrivés au bout de nos travaux. Il ne vous restera plus, nous le souhaitons, que le soin de réunir la CDCFS et d'approuver notre Schéma pour les 6 années à venir.

Intervention M. Gaston MARTIN

M. le Président, puis-je vous rappeler l'article 17 de la Déclaration des Droits de l'Homme : « La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé si ce n'est que lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

Pensez-vous qu'interdire à un propriétaire de chasser sur ses terres rentre dans le cadre légal de la nécessité publique même s'il tient moins de 20 hectares attenants ? Vous délivrez un permis de chasser à géométrie variable similaire au vrai-faux passeport de PASQUA, vrai permis pour les plus fortunés capables d'investir dans des actions de chasse à des prix exorbitants, faux permis pour les sans-grade pour qui la spéculation sur les locations de chasse n'est plus, depuis longtemps, à leur portée.

Nombreux sont les chasseurs concernés, en particulier les propriétaires qui souhaitent pratiquer leur sport, libre, sur leur terrain.

En imposant vos réglementations drastiques, vous interdisez à tous ces chasseurs de pratiquer leur loisir. Je vous signale, à titre indicatif, que dans le Morvan, très peu nombreux sont les propriétaires qui possèdent un îlot de 20 hectares. Il fût un temps pas si lointain où seul le propriétaire fixait les règles chez lui. Désormais, cette époque est révolue. En France, y compris à la FDC, vous n'hésitez pas à vous donner le droit à la propriété privée et les planificateurs dont vous faites partis ne s'en tiennent pas là. Avec vos amis, représentants de l'ONF, vous interdisez lors de parties de chasses organisées sur ce territoire l'accès à la libre circulation sur le réseau routier traversant cette propriété gérée par cet organisme, organisme public dont ses infrastructures sont tout le temps créées et entretenues par des deniers publics. Pendant que vous y êtes, pourquoi ne pas fermer des départementales financées de la même façon afin de satisfaire tous ces nouveaux seigneurs.

Mais l'imagination des apparatchiks que vous êtes n'a pas de limite. Après avoir commercialisé des bracelets à des prix exorbitants vous avez institué une taxe à l'hectare...

M. Bernard PERRIN

S'il vous plaît, Monsieur, quelle est votre question ?

Monsieur Gaston MARTIN

Ce n'est pas une question, c'est...

M. Bernard PERRIN

Oui, c'est un exposé, on est d'accord mais enfin si tout le monde fait un exposé comme ça, Monsieur...

Monsieur Gaston MARTIN

Même si vous trouvez qu'elle est déplacée pour vous, c'est la réalité des faits.

Après avoir commercialisé des bracelets à des prix exorbitants vous avez institué une taxe à l'hectare afin de satisfaire à la demande d'indemnisation des dégâts subis par le monde agricole en grande partie causés par les sangliers, indemnisation dont bénéficient également les propriétaires à qui vous avez supprimé le droit de chasse chez eux alors qu'ils auraient pu participer à la gestion de ces populations. Le Soviet suprême n'aurait pas fait mieux. On sait comment cela, c'est terminé. Vous êtes les mêmes, plus le système est défaillant plus...

« Inaudible »

M. le Préfet, représentant de l'État, soucieux que vous êtes je n'en doute pas de l'égalité et de l'équité, je vous demande instamment de surseoir à ces décisions stupides et injustes et non de leur accorder votre aval.

Afin de retrouver une certaine sérénité et un peu de bon sens, il convient tout d'abord de supprimer les plans de chasse, le rôle de la FDC doit se limiter à fixer les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse en déterminant ces dates en fonction du nombre d'animaux présents sur ces territoires, autoriser le droit d'affût à tous les détenteurs de permis de chasser ce qui permettrait de supprimer les dégâts aux cultures. Ces méthodes qui existaient auparavant sont les seules qui valent, elles sont non bureaucratiques, elles rendent le système d'indemnisation caduque. Il est intolérable que certains chasseurs ne disposent pas des mêmes droits que d'autres uniquement pour des questions financières. Si la Fédération

persévère dans ses délires totalitaires, dans peu de temps il sera nécessaire comme dans certains pays de rémunérer les chasseurs pour réguler les populations de sangliers.

M. Bernard PERRIN

On vous remercie Monsieur.

S'il vous plaît, autre intervenant. Passez le micro au Monsieur au fond de la salle s'il vous plaît.

Intervention Monsieur de GESNAIS

En tant que chasseurs, nous sommes les vigiles de la nature et très à l'écoute et à l'observation de celle-ci et sensibles à l'équilibre des espèces, or nous voyons prospérer dans la Nièvre le blaireau de façon très importante ces dernières années, il est non seulement dangereux sur le plan sanitaire, il fait des dégâts agricoles, M. le Préfet, il fait aussi des dégâts aux infrastructures ainsi qu'aux voitures. Une personne qui percute un blaireau n'en sort pas indemne. Je trouve que les moyens qui nous sont alloués pour réguler cette espèce ne sont pas satisfaisants, il serait souhaitable que l'ensemble des gestionnaires de l'espace nivernais se réunisse pour voir comment nous pourrions endiguer cette prolifération très nuisible. Merci.

M. Bernard PERRIN

M. DE GESNAIS, vous avez tout dit sur le blaireau malheureusement les moyens que nous avons aujourd'hui ne permettent pas de le réguler correctement, ça ne dépend pas de la Fédération ni de M. le Préfet qui est à ma droite, c'est national. On a essayé de faire bouger les choses nous en tant que Fédération, avons écrit à la Fédération Nationale pour leur demander d'intervenir auprès de notre Ministère de la possibilité de le chasser à partir du 1^{er} juin, parce qu'il y a des opportunités pour ceux qui chassent à l'approche le 1^{er} juin de tirer ces animaux. Malheureusement, nous avons essuyé un refus. Nous ne sommes pas sans savoir ce le blaireau coûte cher à la société. On parlait de 100 000 euros de remise en état sur les voies ferrées du département lors du budget SNCF de 2017, et ça uniquement sur les voies ferrées du département. On ne parle pas des problèmes agricoles où le chasseur souvent paie des dégâts de blaireau parce que ceux-ci sont mélangés et confondus des dégâts de sangliers. Nous sommes bien conscients du problème malheureusement aujourd'hui, à notre disposition, pas grand-chose. Nous avons mis en place tout de même cette année une étude pour pouvoir ne pas perdre la période complémentaire de déterrage et ce n'est pas encore gagné mais sachez M. DE GESNAIS, que nous travaillons bien évidemment dans le sens que vous souhaitez et que beaucoup de personnes ici souhaitent. Malheureusement c'est un vaste sujet, quand on voit aujourd'hui les campagnes qui sont menées sur Internet, les pétitions demandant de protéger ce petit mammifère etc., et qu'il y a 10 000 ou 20 000 signatures, les gens signent sans connaître la problématique, il est évident qu'il y a du grain à moudre et que nous aurons beaucoup de difficultés à pouvoir continuer la régulation de cette espèce.

Intervention Madame COQUILLE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'à Crux-la-Ville on a quand même de gros problème et on aimerait quand même réellement savoir quand est-ce que notre Commune ou notre secteur va être placé en zone noire. Parce que si vous intervenez au 20 janvier comme vous l'avez fait pour les autres CTL, je crois qu'il est trop tard. Déjà, vous avez pris une année de retard

par rapport à la gestion sur le CTL où nous sommes. M. ROBLIN peut m'en être témoin, lors des réunions j'avais osé dire on a trop de sangliers suite à une réponse que M. ROBLIN avait posée et il m'a dit Madame, vous êtes en train de me dire qu'il y a trop de sangliers, oui. Une personne s'est levée en me disant que je bavais, que je ne connaissais rien à la chasse et que je n'étais qu'une femme. Excusez-moi, j'ai trouvé ça quelque peu déplacé. Ceci étant dit ça fait quand même quasiment deux ans que j'ai tenu ces propos, on m'a gentiment fait comprendre qu'en l'occurrence je bavais, je racontais n'importe quoi. Le temps à passer depuis, je ne pense pas avoir raconté n'importe quoi, les faits aujourd'hui sont là donc j'aimerais savoir quand est-ce que le secteur de Crux-la-Ville vous avez l'intention de le placer en noir pour que ce soit bien défini pour nous, chasseurs nivernais.

De plus, Monsieur parlait tout à l'heure du financier, et j'aimerais que M. PERRIN me donne l'avenir qu'il perçoit pour nous petits chasseurs nivernais avec des fonds de porte-monnaie qui sont ce qu'ils sont et quel avenir vous voyez pour nous, petits chasseurs nivernais, si tant est qu'on puisse encore en avoir un ? Parce que moi, j'ai des doutes, au vu de la marche qui est en route, j'ai comme l'impression que financièrement un nombre d'entre nous ne pourra plus payer pour chasser, pour se faire plaisir et ce, au profit de personnes venues de l'extérieur de notre département et nous, chasseurs nivernais que nous sommes, nous allons finir valets de chiens pour des messieurs qui auront le porte-monnaie plus fourni que les nôtres. Parce que nous, nos chiens, M. PERRIN, on ne les a pas au chenil juste pendant la période de chasse, on les a 365 jours au chenil. On en prend soin 365 jours par an au chenil, on aimerait quand même aussi au travers de nos chiens se faire plaisir et ça, aujourd'hui, j'ai des doutes. Moi, j'ai vraiment des doutes sur l'avenir de la chasse nivernaise pour nous, l'ensemble des chasseurs nivernais parce que ça a un coût qui devient de plus en plus important sur Crux. On a alerté comme quoi on avait beaucoup de sangliers, on l'a fait savoir, on nous a écoutés, entendu sûrement pas sinon on n'en serait pas où on en est aujourd'hui. Alors ce qui va être mis en place pour l'année prochaine, je pense que ça va encore faut-il que ça ait une utilité et que ça fonctionne. Notre éthique de chasse, M. PERRIN, telle qu'elle m'a été inculquée il n'est pas question que je m'assois dessus, j'ai une éthique morale, c'est la mienne. Ce n'est pas parce que vous avez négligé – alors attention, vous allez me dire ça va arriver, d'autres personnes, ici, étaient présentes alors qu'on alertait déjà sur ce problème – maintenant dites-moi quel avenir vous nous réservez ? Je suis curieuse de savoir.

M. Bernard PERRIN

Il y a plusieurs questions donc cela appelle à plusieurs réponses.

Déjà je ne pense pas que la pratique de la chasse dans le département de la Nièvre soit menacée comme vous avez l'air de le dire et vous en êtes bien consciente. Vos propos sont de mauvaise foi, vous savez qu'il y a beaucoup de chasses communales. Ces dernières ont un coût tout à fait modéré qui permet à tout le monde de chasser. Ensuite, si vous aviez écouté tout à l'heure, le permis à 200 € va faciliter et donner aussi du pouvoir d'achat aux chasseurs.

Vous avez évoqué Crux-la-Ville, c'est un secteur qui a été placé en point noir il y a plusieurs années et comme vous le disiez tout à l'heure, nous sommes là depuis 2 ans et cela est dit dans mon rapport, il est prévu différentes mesures au niveau des points noirs pour essayer de les régler. Alors il est évident que tout ne se règlera pas d'un coup de baguette magique. Tous les chasseurs doivent s'impliquer dans la lutte contre les dégâts. Je pense avoir assez insisté tout à l'heure dans mon rapport et ça ne se fera pas tout seul. Je tiens à rappeler tout

de même que la maîtrise des dégâts a été effectuée dans le département pour la saison passée, avec une moins-value de 80 000 € par rapport à l'année précédente, donc nous ne sommes pas dans un département comme certains veulent bien le faire entendre où les dégâts nous ont échappés et où on ne maîtrise plus rien. Ça, ce sont des fausses informations, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas des endroits où effectivement nous avons beaucoup de travail à faire et ces secteurs s'appellent des points noirs, ils sont au nombre de 12 dans le Département et nous ne devons pas oublier les 120 Communes où il n'y a pas un dégât de sanglier! Alors remettons les choses à la bonne place et arrêtons d'imaginer et de colporter des choses qui ne sont pas. Je vous remercie.

Mme COQUILLE

M. PERRIN, je ne vous permets pas de dire que j'imagine, je constate.

M. Bernard PERRIN

Madame, on se connaît, à chaque fois que vous intervenez c'est toujours pour critiquer la Fédération. Je ne vous reproche rien, c'est peut-être votre rôle, mais vu le message qu'a voulu faire passer l'intervenant qui est votre voisin, la chasse ce n'est pas fait pour ça. Je vous remercie.

Intervenant

Oui, les deux points noirs aussi, ce sont les Bois de Vaux, M. DEBEURET, le problème est là aussi.

M. Bernard PERRIN

C'est le même secteur.

Intervenant

Donc là, il faudrait peut-être y aller aussi parce que Monsieur ne veut pas chasser mais tout le monde paye à cause de lui.

M. Bernard PERRIN

Quand on dit Crux, ce sont les Bois de Vaux et compagnie, tout ça, c'est le même secteur.

Intervenant

Ce sont les mêmes problèmes, qui c'est qui est là-bas, c'est M. DEBEURET donc il y a un gros problème à régler. Il faut des chiens courants pour y aller.

M. Bernard PERRIN

Votre Fédération est consciente du problème. Tous les jours, nous sommes sollicités, les louvetiers en premier pour aller faire des tirs de nuit ou des battues. Il y avait des critères pour situer les points noirs qui étaient ce qu'ils étaient et que la réactivité n'était pas ce qui était de mieux mais nous allons essayer de changer ça. Le traitement de ces points noirs se fera le plus rapidement possible parce qu'ils coûtent à tout le monde, du temps et de l'argent, croyez-moi, nous allons tout mettre en œuvre pour régler ces problèmes, mais ça ne se règlera pas tout seul.

Intervenant

Il y a plein de gens qui ont des chiens courants, ils n'ont qu'à y aller. Nous allons y semer nous, là-haut et je pense qu'il y en aura moins de sangliers.

M. Bernard PERRIN

Tout à l'heure on parlait de droit de propriété, on ne peut pas lâcher les chiens quand on n'est pas chez soi, je suis désolé pour ça Monsieur.

Intervenant

Je suis d'accord avec vous mais alors qu'il paye.

Intervention Christian MALTERRE

Je vais vous parler d'une chose qui me tient à cœur, ce sont les battues administratives qui se sont passées encore au mois de mars et avril sur la réserve de Pouilly, je suis Président de Société à Cosne et à Tracy, je loue 5 lots d'hectares et je vous parle de ça parce que non seulement les battues se sont passées sur les îles de Pouilly mais ont débordé sur Thauvenais, Ménétréol et Tracy-sur-Loire alors qu'il n'y a aucun dégât côté Nièvre et dans le Cher, du côté de M. de CHAMPS, il y a, je crois, un million de dégâts de gibier dans le Cher mais il n'y a qu'un propriétaire dans le Cher qui demande des dégâts et ça fait 5 ans que c'est le même. Je pense qu'il y a un problème donc là, les battues sont passées sur les îlots de Boisgibault, la Gargaude et une partie de l'île du Gouvernement. Ce sont des lots concernant l'îlot de Boisgibault, que je louais et que j'ai dénoncé depuis 2014 étant donné que c'est toujours la même rengaine, on chasse sur ces îlots alors qu'on les loue à l'hectare. La Gargaude n'était pas louée mais l'île du Gouvernement est louée alors je voudrais savoir maintenant s'il faut continuer à mettre ces lots-là en adjudication ou alors faire des battues dedans. S'il y a des battues et qu'ils veulent les faire dedans, il faut que les gens les louent, pas à nous mais au moins quand c'est en adjudication qu'on prévienne tout le monde.

Je voudrais savoir ce que vous en pensez concernant ces battues administratives parce qu'il y a quand même 61 sangliers qui ont été détruits, c'est une catastrophe. Il y a 30 ans, c'était M. Lucien MICHEL qui s'occupait de ça à la Fédération, il convoquait les riverains et ça se passait très bien. Je ne vois pas pourquoi ça ne revient pas. Merci.

M. Bernard PERRIN

Je répondrais côté Nièvre tout à l'heure concernant les battues et la position de la Fédération du Département de la Nièvre. Nous allons profiter que M. de CHAMPS, Président de la Fédération du Cher, soit parmi nous pour lui demander s'il veut bien nous répondre. Hugues si tu veux bien ?

Intervention Hugues DE CHAMPS

Alors effectivement entre la Nièvre et le Cher, on n'a pas du tout les mêmes problèmes puisque vous, vous avez peu de dégâts du fait qu'il n'y a pas de culture alors que de notre côté, donc rive gauche, les sangliers viennent casser la croûte et proviennent en grande majorité de la réserve du Val de Loire. Nous suivons depuis maintenant de nombreuses années l'évolution des dégâts et des prélèvements et nous nous apercevons que du fait qu'il y a une baisse des prélèvements sur la réserve, du nombre de battues, à chaque fois on voit augmenter les dégâts dans le Département du Cher. Nous avons une participation financière

des territoires et non pas une taxe comme on l'entend puisque nous sommes des adhérents. Cette participation financière des territoires est très élevée sur la zone qui longe la réserve du Val de Loire et que nos chasseurs évidemment ne sont pas satisfaits. Il a donc été demandé depuis plusieurs années qu'il y ait une intensification sur la réserve de battues donc moi, je ne m'occupe pas de ça, nous, nous demandons à ce qu'il y ait plus de chasse et une baisse des populations pour qu'il y ait moins de dégâts dans le Département du Cher. C'est ce qui a été fait récemment, je pense qu'effectivement il y a eu des battues, on a eu les comptes rendus qui sont arrivés à la Fédération, ce qui permettra, je l'espère, de limiter les dégâts pour cette récolte 2018.

Moi, ce que je peux vous proposer aussi, Président, c'est que vous participiez peut-être à 50 % aux dégâts de la rive gauche. Donc ce qui va se passer quand même et ce qu'il est important que vous sachiez c'est que le Conseil d'Administration de la Fédération du Cher va demander aux gestionnaires de la réserve de bien vouloir nous rembourser les dégâts indemnisés sur les 3 dernières années qui étaient en forte évolution. L'avocat est en train de s'occuper du dossier. Celui-ci sera donc envoyé prochainement aux gestionnaires de la réserve du Val de Loire. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce dossier.

Merci.

M. Bernard PERRIN

On te remercie. Le dossier Val de Loire, la réserve du val de Loire, est une problématique. La chasse y est interdite et comme le dit M. DE CHAMPS, les sangliers qui sont stationnés au milieu causent de dégâts sur les cultures alentours. Notre souhait est que la chasse soit ouverte, que ce soit côté Cher ou côté Nièvre. Le souhait des Fédération c'est que l'État prenne en main le sujet et ouvre, comme dans certaines réserves, la chasse. Ça réglerait une grosse partie des problèmes. Maintenant, je ne veux pas me débiter même si j'ai des affinités avec mon ami Hugues, nous, la Nièvre comme il l'a dit si bien, nous avons peu de dégâts, on a pourtant des cultures, on a du maïs mais nous avons la chance de ne pas avoir de dégâts et ça depuis plusieurs années. Des battues au mois de janvier, février, pourquoi pas, pour réguler les populations si elles sont vraiment excédentaires et si elles créent des dégâts. Ce sont les dégâts qui font mettre en place des battues. Mais nous, Département de la Nièvre, quand on nous a demandé notre avis pour continuer les battues sur le mois de mars, nous avons donné notre désaccord. Pourquoi ? Tout simplement c'est qu'aujourd'hui, quand on fait des battues, les sangliers sont décantonés, ils sortent du Val de Loire et tout le monde sait que nous allons avoir des semis qui sont en route, que ce soit des semis de maïs ou des semis de tournesol très prochainement et ces sangliers qui sortent-là vont occasionner des dégâts.

Je suis passé, la semaine dernière, sur la bretelle de l'A77, j'ai vu 35 sangliers à 20 heures en bordure de 4 voies. Avec les cultures à proximité, ça va créer des soucis. Ces sangliers sont bien mieux dans la réserve que dehors. Aujourd'hui, malgré notre avis, ces battues du mois de mars ont été faites, il y a eu des prélèvements mais le peu de prélèvement qui a été effectué ne changera pas la donne concernant les dégâts à mon sens par contre ça va changer la donne concernant les ouvertures de dossiers notamment chez nous parce que nous avons un déplacement de population sur Tracy, Cosne et sur Pouilly-sur-Loire, les sangliers n'hésitent pas à sauter la 4 voies et je pense que ces battues vont être contre-productives. C'est notre analyse, ce n'est pas pour autant qu'on ne soutient pas la Fédération du Cher mais encore une fois, si la chasse pouvait ouvrir sur ces réserves-là, bien des problèmes seraient réglés. Merci.

Intervenant

Au sujet des points noirs, vous avez mis destruction des sangliers au mois de mars, quels moyens vous comptez employer et qui va les employer ? La destruction, c'est qu'il n'y a plus rien.

M. Bernard PERRIN

Vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui, quand on chasse au mois de mars, ça s'appelle de la destruction parce que la chasse ferme au mois de février. Pour qu'il y ait une destruction de sangliers au mois de mars, il faut un arrêté préfectoral.

En ce moment, il y a de fortes chances - ça se discute au niveau national - que la chasse ouvre jusqu'à fin mars, ça ne serait plus de la destruction, ça serait de la chasse. À chacun de faire les choses quand il faut, tant qu'il y aura des problèmes de concentration d'animaux et des problèmes de dégâts, il faudra tout mettre en œuvre pour réguler les populations. La chasse évolue et normalement, si tout se passe bien, on pourra chasser le sanglier au mois de mars l'année prochaine comme je viens de vous le dire.

Intervention M. VAN DER SPECK

Bonjour, je suis agriculteur à Magny-Cours et chasseur à Saint-Pierre-le-Moutier. A la réunion des CTL, 18, 19 et 20, tu m'as demandé, M. le Président PERRIN, de me taire et de sortir de la salle, je n'avais pas du tout le droit de m'exprimer.

M. Bernard PERRIN

Vous n'aviez pas le droit de m'insulter c'est différent.

Intervention M. VAN DER SPECK

Je ne t'ai pas insulté. Je répète, je ne peux pas te vouvoyer, tu n'as pas la personnalité pour être vouvoyé vis-à-vis du respect que tu as pour les agriculteurs.

Tout à l'heure tu parlais des amis agriculteurs et collaboration, à Saint-Pierre-le-Moutier, je voudrais que tu reviennes sur tes dires quand tu as passé la parole à M. PERRIN en parlant du petit gibier, il n'y avait aucune reproduction de petit gibier parce que les agriculteurs étaient des pollueurs et des pestiférés. Réfléchis !

M. Bernard PERRIN

Ce sont vos propos, ça Monsieur, pas mes dires.

Intervention M. VAN DER SPECK

Ce ne sont pas les miens ! Et deux secondes après, tu t'es permis, M. PERRIN, de dire : « nous avons été agressés par une manifestation, une bande de syndicalistes, de demeures. » Ça, je n'accepte pas et je ne laisse pas passer.

M. Bernard PERRIN

Moi, je commence à en avoir marre parce que je n'ai jamais dit ça Monsieur, vous êtes un menteur. Je peux le dire devant la salle.

Je n'ai pas parlé de syndicalistes et de demeures, ce ne sont pas mes propos Monsieur. Si vous n'avez que cela à dire, je pense qu'il serait même bon, comme l'autre jour, si c'est pour m'insulter de vous taire.

Intervention M. VAN DER SPECK

Et ensuite je voudrais quand même une explication parce que nous avons des chasseurs traditionnels...

M. Bernard PERRIN

Vous savez Monsieur, ce qui me tranquillise aujourd'hui c'est qu'il y a 400 personnes dans la salle, il y en a un qui a voté contre toutes les résolutions tout à l'heure c'est vous et il en a 3 qui ne sont pas contents

Intervention M. VAN DER SPECK

Au niveau de l'agrainage, vous avez fait des accords, ceci, cela, l'année dernière j'ai été victime de dégâts de sangliers phénoménaux, ce ne sont pas 50 kg de blé aux 100 hectares, c'est 200 kg autour d'une mare à 200 mètres de mes champs de maïs. Et autre chose, dans le CTL 19, il y a un responsable de CTL qui a eu 7 000 €, je l'ai soulevé à Saint-Pierre mais personne n'a dit quoi que ce soit. 7 000 € de dégâts !

Pourquoi les détenteurs de fil de fer, de piquets de clôtures électriques et de piles et pourquoi la Fédération paye 7 000 € à ce gars-là ? Il ne faut pas que cette année ils viennent mettre des dégâts, ça, c'est un point noir mais ça, c'est cautionné par la Fédération. M. PERRIN, moi, j'en ai ras-le-bol.

Ras-le-bol, M. le Président. Et au jour d'aujourd'hui j'ai une condamnation... Oui, Monsieur. L'autre jour à Varennes-Vauzelles tu as compris pourquoi. J'ai une condamnation parce que...

M. Bernard PERRIN

Vous pouvez dire à la salle pourquoi vous avez été condamné. Votre mauvaise humeur, elle est liée à ça tout compte fait. Vous savez, vous me reprochez des choses mais en réalité votre mauvaise humeur est liée à la condamnation que vous avez eue. On va vous laisser le micro pendant 2 minutes mais dites-nous pourquoi vous avez été condamné et après on va voir.

Intervention M. VAN DER SPECK

Oui, j'ai été condamné parce que dégâts de sangliers, on demande des clôtures, il n'y en avait plus. Je suis contre les clôtures. Je suis contre. Avec 190 hectares de maïs, messieurs, je vous demande de venir les entretenir. Ras-le-bol. *La salle hue Monsieur VAN DER SPECK...*

Et la condamnation, oui, j'en ai marre, j'ai viré les cochons des bourgeois et ça, ça n'a pas plu à M. PERRIN.

M. Bernard PERRIN

Si je peux vous répondre, Monsieur je pense que l'ONCFS a bien fait de vous verbaliser parce que d'une part vous êtes allé chasser chez votre voisin en temps de chasse fermée, vous avez tiré des coups de fusil et lâché vos chiens dans les bois de vos voisins et je pense qu'ils ont été très gentils de ne pas vous verbaliser un peu plus sévèrement. Voilà, c'est tout ce que j'ai à vous dire.

Intervention Louis François MARTIN

Il faut écouter quand même toutes ces observations. Elles sont faites avec un peu de passion mais il y a des choses vraies dans ce que j'ai entendu.

Je voulais ajouter quelque chose mais ce n'est pas du tout contre M. le Président de la Fédération Départementale du Cher, ça va plutôt dans son sens.

Le Cher - si je dis des inexactitudes, il saura les corriger - a environ les mêmes sommes de dégâts, un peu plus, 1 000 000 de dégâts mais si j'ai bien entendu il y a 12 000 sangliers déclarés tués, encore plus 14 000 déclarés tués avec bracelet donc vous voyez que le problème n'est pas tout à fait le même. Il y a une différence importante.

Je voudrais dire que là-bas les bracelets sont libres à l'achat, c'est une différence importante il y a quand même certaines libertés. En plus, les bracelets qui vous restent en fin de saison, ils sont valables pour la saison prochaine. Merci, c'est bien, je demande ceci dans la Nièvre depuis des années parce qu'en fait les bracelets qui vous restent... J'ai tendance à ne pas trop en acheter parce que vous vous dites, ils vont rester et ils seront perdus. Dans le Cher, ils ne sont pas perdus, on les reprend la saison prochaine.

Donc je souhaite que tout ça puisse durer.

Les problèmes ne sont pas les mêmes.

M. le Président, simplement une question sur l'histoire des 20 hectares. Vous savez que nous étions opposés, enfin pour ma part je l'étais, vous-même tout au moins pas mal de vos administrateurs ont été élus en étant opposés à cette règle des 20 hectares. Pouvez-vous me dire ce qu'elle rapporte cette règle ? Qu'est-ce qu'elle a changé dans le schéma cynégétique nivernais ?

En plus - je finis comme ça, je ne reprendrai pas la parole - votre schéma, j'y vois beaucoup de réglementations mais je n'y vois pas beaucoup de projets spécifiques originaux pour la Nièvre avec la défense du chien courant et avec d'autres aspects qui pourraient nous permettre de mettre en valeur la chasse nivernaise. Merci.

M. Bernard PERRIN

Comme vous le savez la règle des 20 hectares a été votée. Je ne vais pas me débiter là-dessus. Ça a été voté à 2 reprises lors de 2 Assemblées Générales, par l'équipe précédente et ça a été approuvé par les chasseurs ici présents. Il est donc malvenu aujourd'hui, même si je n'étais pas d'accord sur ce principe-là, de revenir dessus. Nous vivons en démocratie, l'application pour ces 20 hectares a été mise en œuvre depuis l'année dernière. Je pense que ça n'a pas porté préjudice à l'acte de chasse, bien au contraire ça a permis de reconsidérer le territoire. On entend dire qu'il y a des zones qui sont moins chassées, ce n'est pas vrai puisque nous avons 1 000 hectares de plus de chassé par rapport aux années antérieures où il n'y avait pas cette mesure des 20 hectares. Vous en conviendrez tout de même, que sur le côté aspect cynégétique pour gérer les populations et faciliter l'acte de chasse, les 20 hectares sont quand même une bonne chose. Ça ne règle pas tous les problèmes, nous sommes d'accord mais il ne faut pas non plus faire tomber sur les 20 hectares tous les maux de la terre et tous les maux de la chasse nivernaise s'il y avait des maux liés à la chasse nivernaise.

Aujourd'hui, les choses sont ce qu'elles sont, je ne reviendrais pas dessus.

Le Schéma départemental n'est pas fait pour privilégier telle espèce ou pratique ou telle autre. Nous respectons toutes les chasses que ce soient la chasse aux chiens courants, la chasse aux petits chiens, la chasse aux chiens d'arrêt, on ne va rentrer dans des discussions stériles. J'espère avoir répondu à vos questions.

Nous allons passer au vote parce que nous avons 8 intervenants tout à l'heure qui vont se succéder au micro et si on ne veut pas déjeuner à 14 heures, on va avancer.

Maintenant que nous vous avons fait une présentation des principaux points du schéma départemental de gestion cynégétique, je souhaiterais qu'on valide ce document.

Y a-t-il dans la salle des adhérents qui sont contre l'adoption de ce nouveau schéma ? 1 Personne. Qui s'abstient ? 3 abstentions.

Je vous remercie pour la confiance que vous nous témoignez.

Je souhaiterais remercier l'ensemble des collaborateurs de la Fédération, administrateurs et bénévoles pour le travail effectué tout au long de l'année et je rajouterai pour la mise en place et l'organisation pour cette Assemblée générale. Vous le verrez, les tables, il fallait les mettre, il y a 350 couverts, il fallait aussi mettre les chaises etc., ça a été une grosse organisation avec une implication du personnel fédéral et des bénévoles donc je les remercie.

Nous allons passer à l'adoption des nouveaux statuts qui sont à approuver comme dans toutes les Fédérations.

Je laisse la porte à M. Guy ROBLIN, Vice-président de la Fédération.

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS - M. Guy ROBLIN

Je vais aborder avec vous, si vous le permettez, rapidement je l'espère, les nouveaux statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs.

Dans un tout premier temps, je vais faire un résumé de ces statuts puis ensuite je détaillerai un peu plus longuement les points qui nous ont paru les plus importants.

Le code de l'environnement dans son article L. 421-5 prévoit que les Fédérations Départementales des Chasseurs sont des organismes de droits privés régis par un statut législatif particulier notamment en raison des missions de services publics qui leur sont confiées. L'arrêté récent ministériel en date du 1^{er} février 2018 modifie ces statuts des Fédérations, statuts dont nous avons déjà parlé lors des réunions de secteurs et dont vous avez pu prendre connaissance sur le site Internet de la Fédération nous sont donc imposés presque dans leurs totalités. Ils doivent cependant être adoptés en Assemblée Générale notamment en ce qui concerne la partie modulable et je vais y revenir.

La nouveauté la plus importante dans ces statuts est le nouveau mode d'élection des administrateurs. C'est désormais au scrutin de liste que les administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale pour une période de 6 ans. Ils seront donc dorénavant renouvelés tous les 6 ans et ce dans leur totalité. Sera élue la liste qui aura obtenu le plus grand nombre de voix, tous panachages et ratures étant interdits. Le bureau est maintenant également élu pour 6 ans et non plus pour 3 ans comme c'était le cas précédemment.

Dans ces statuts, qui, je vous le rappelle, sont obligatoires, seuls sont modifiables le nombre des administrateurs qui peut varier de 9 à 16 et la répartition géographique de ces administrateurs.

Pour ce qui nous concerne, dans la Nièvre, votre Conseil d'Administration a souhaité ne rien changer dans ces 2 domaines. Le nombre d'administrateurs restera donc, si vous l'approuvez,

à 16 comme il est actuellement et la répartition géographique de ces administrateurs sera également la même que maintenant.

Les membres sortants sont toujours rééligibles.

Les listes présentées devront être, bien évidemment, complètes, c'est-à-dire portant 16 noms pour être valides et les prochaines élections des administrateurs des Fédérations Départementales des Chasseurs auront lieu en 2022 et ce dans toutes les Fédérations.

Si vous le voulez bien maintenant, je vais aborder point par point les domaines qui nous ont semblé être utiles de faire.

Je vais peut-être me répéter dans ce que je viens de dire mais dans la vie, vous le savez bien, il vaut mieux se répéter que se contredire.

Alors les nouveaux statuts des Fédérations, un arrêté ministériel est paru au Journal Officiel au mois de février 2018, le 10 exactement. Ces statuts sont bien évidemment semblables à toutes les Fédérations sauf pour 2 articles où une spécificité départementale est laissée, c'est-à-dire le nombre d'administrateurs et leur répartition géographique. La disposition de cet arrêté s'applique aux mandats des membres du Conseil d'Administration de la Fédération en cours de validité à la date d'adoption de ces statuts.

Les élections au Conseil d'Administration, comme je le disais tout à l'heure, auront lieu au scrutin de liste pour une durée de 6 ans et est élue la liste qui aura obtenu le plus grand nombre de voix et tout panachage sera interdit.

En revanche, on a une augmentation de possibilités de cooptation de 5 postes au lieu de 3 précédemment. C'est-à-dire que quand il y a un administrateur qui pourrait éventuellement démissionner, on peut le coopter jusqu'à 5 autres administrateurs et ceux-ci seront bien sûr élus lors de la prochaine Assemblée Générale qui devra suivre cette affaire.

Le dépôt de candidatures aura lieu au secrétariat de la Fédération au moins 20 jours avant le début de l'Assemblée Générale. Aucun retrait volontaire ou remplacement n'est autorisé après le dépôt de la liste. L'entrée en fonction de ce Conseil d'Administration qui sera élu lors de l'Assemblée Générale aura lieu... Il désignera, pardon, le bureau au bulletin secret, ça aura lieu au bulletin secret également.

L'arrêt des comptes du Conseil d'Administration qui aura lieu avant le 1^{er} décembre avec l'établissement du projet budget de l'exercice suivant avant fin février.

Voilà ce que propose le Conseil d'Administration pour la partie modulable : c'est de laisser le nombre d'administrateurs à 16 membres, c'est prévu dans son Article 32, de laisser la répartition géographique telle qu'elle est actuellement, c'est l'Article 34, à savoir un représentant des sociétés communales, un représentant des chasses privées et 14 représentants de secteurs tels que vous pouvez le voir sur la carte. Le secteur 1 aura 5 représentants, le secteur 2 en aura 4 et le secteur 3 aura 5 représentants.

Voilà, j'en ai terminé pour cette présentation. Y a-t-il des questions dans la salle ?

M. Bernard PERRIN

Concernant les statuts parce qu'on ne va pas revenir sur le sanglier sinon nous sommes là jusqu'à 20 heures. Est-ce qu'il y a des questions sur les statuts ?

Y a-t-il dans la salle des adhérents qui sont contre l'adoption de ces nouveaux statuts ? 1 personne. Y en a-t-il qui s'abstiennent ? Personne.

QUESTIONS DIVERSES

Je vais passer maintenant la parole à nos invités en leur rappelant le temps qui nous est compté. Afin de tenir le timing, je propose à tout le monde, bien entendu si vous le pouvez, 5 à 7 minutes de paroles et si on peut rester dans ces temps ça devrait bien se passer.

Je vais laisser la parole à M. Xavier MOREL.

J'en profite pour remercier la ville de Nevers et son Maire, M. Denis THURIOT pour nous accueillir au Parc des Expositions et pour l'effort financier qu'il a bien voulu faire sur la location du site. On avait fait une demande l'an passé et on a été entendu, c'est bien. On paie moins cher, c'est une excellente chose.

M. MOREL, dans l'attente de 2019 où nous aurons apparemment quelques difficultés logistiques pour notre Assemblée en raison des travaux programmés sur le Parc des Expositions, je vous laisse la parole et vous remercie pour l'accueil que vous nous faites.

Intervention M. Xavier MOREL, Adjoint au Maire de Nevers

M. le Préfet, Mme la Sénatrice, Mesdames et Messieurs les élus, M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vous prie tout d'abord d'excuser M. le Maire de son absence, nous le représentons aujourd'hui, Corinne MAN GEL et moi. Denis THURIOT sera présent, je l'espère, l'année prochaine à votre Assemblée Générale, reste à savoir le lieu puisqu'effectivement, le Parc des Expositions risque d'être en travaux et à ce jour nous ne pouvons vous garantir la tenue ici même de votre Assemblée Générale 2019. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. THURIOT nous a chargés, Corinne et moi, de vous assurer de son soutien sur vos activités principalement, bien sûr, sur la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats, la prévention du braconnage, la formation des candidats pour la délivrance du permis, les actions d'informations et d'éducation, vos actions de prévention des dégâts de gibier et ces indemnités.

J'en profite d'ailleurs pour vous glisser une demande de Corinne MANGEL concernant l'aéroport, une zone où il y a particulièrement beaucoup de lapins donc il serait judicieux de se rapprocher de Corinne pour voir s'il n'y a pas des petites actions de piégeages à effectuer du côté de l'aéroport.

Et enfin sur toutes les thématiques que vous avez rappelées tout à l'heure et notamment celles qui sont derrière nous, la chasse alliée de la biodiversité. Je vous invite donc à profiter des événements organisés au Centre des Expositions et ailleurs par la ville de Nevers pour communiquer autour de votre Fédération et en vous joignant bien sûr à la Fédération de Pêcheurs sur vos différentes actions et sur le bien-fondé de toutes ces dernières. À l'occasion des événements comme la Fête de la Fleur, la Fête de la Loire ou le jumping, vous savez que nous avons eu un jumping international que nous comptons réitérer cette année, un jumping de niveau 2 étoiles pour ceux qui connaissent, j'imagine qu'il y en a beaucoup parce que j'en ai reconnu qui étaient présents lors de ce jumping, nous avons l'intention de faire de Nevers, durant ces 2 week-ends, la capitale du cheval parce que la Nièvre est une terre équestre. Et à l'occasion de ce grand événement, nous avons accueilli plus de 7 000 personnes le premier week-end et 2 500 dans le deuxième ce qui nous fait une belle fréquentation puisque l'objectif était de 3 000. L'objectif en 2018, donc cette année, sera de dépasser les 10 000 lors du premier week-end.

Il y a également le salon des animaux de basse-cour et de la nature auquel j'aimerais que vous participiez avec la Fédération des Chasseurs parce que c'est pour notre jeunesse aussi une des rares occasions de vous approcher et d'approcher les animaux. Votre Fédération peut communiquer. Je sais qu'ils étaient présents et je vous demande d'être présents également l'année prochaine au futur salon.

C'est donc avec plaisir, M. le Président, que nous mettons le Parc des Expositions à votre disposition gratuitement pour votre Assemblée Générale qui, je tiens à vous féliciter, est toujours très bien détaillée donc merci à vous tous d'être venus aussi nombreux à cette Assemblée Générale. Je vous remercie.

M. Bernard PERRIN

Merci. Nous allons donner la parole à M. Éric BERTRAND, Président de la Chambre d'Agriculture. Éric, alors même si le sujet des dégâts de gibiers occupe une place considérable avec tout ce que cela comporte comme divergences et comme agacements parfois sur le terrain, je tiens à te remercier, tu n'es pas chasseur mais quand il y a une solution à apporter tu cherches toujours à arranger les choses, à comprendre le mieux possible, tu fais des suggestions pleines de bon sens. Le dernier exemple en date concerne l'agrainage. On te remercie vraiment pour ton appui, tu sais toujours faire la part des choses et aujourd'hui on t'en remercie. On sait que tu vas quitter la présidence de la Chambre, ça nous peine vraiment.

Intervention M. Éric BERTRAND, Président de la Chambre d'Agriculture

M. le Préfet, Madame la Sénatrice, Président, chers amis chasseurs, c'est toujours avec beaucoup de plaisir quand je peux arriver à participer à vos travaux et votre Assemblée Générale.

Comme l'a dit Bernard, c'est la dernière fois que vous aurez à me supporter mais c'est avec un réel plaisir que je suis avec vous aujourd'hui.

Dans un contexte qui est peut-être un peu plus compliqué que les autres années, quoi que, je voudrais partir de 2 postulats qui me paraissent complètement incontournables.

Le premier postulat, nos activités, les vôtres et les nôtres, agriculteurs, s'exercent et s'exerceront quoi qu'il arrive sur les mêmes territoires. Nous ne voyons pas comment nous pourrions continuer à ce que nos 2 activités existent si nous ne sommes pas capables de partager ces territoires et d'en être des utilisateurs complètement sereins.

Autre postulat, je pense que nos activités, notre culture, notre attachement au territoire, notre attachement à la ruralité, notre ADN de paysans est de moins en moins compris par la majorité de nos concitoyens. Les réalités urbaines comprennent de moins en moins comment nous pouvons avoir les réactions que nous pouvons avoir dans le monde rural. Et là aussi, je pense que nous avons inévitablement des intérêts complètement convergents et que nous arriverons à faire valoir que si nous sommes capables de nous entendre sur un certain nombre de dossiers.

Ca me gêne un peu et je trouve que nous devrions quand même arriver à régler le problème, une bête noire arrive à perturber un certain nombre de relations. Il y a d'autres soucis entre l'agriculture et la chasse. Je pense qu'effectivement, il faudra que nous arrivions à travailler l'aspect du petit gibier. L'aspect du petit gibier, ça me navre de ne plus voir de chasseurs dans la plaine au mois de septembre ou au mois d'octobre. Il y a un problème qu'il faut régler, c'est le problème des dégâts de gibiers. Alors nous avons essayé de travailler sur les

points noirs, force est de constater que nous ne sommes pas allés assez loin, force est de constater qu'il faut que nous puissions faire évoluer ce dossier-là.

Il y a peut-être un autre élément qui a perturbé un peu l'approche de ces dossiers-là, c'est la nouvelle définition de l'accessibilité aux dégâts de gibiers.

Alors il faut quand même que je vous fasse un reproche, Président. Dans votre dernier bulletin, vous avez publié la liste des agriculteurs qui, d'après vous, faisaient des déclarations de dégâts prohibitives puisqu'ils étaient en dessous les 230 € ou en dessous les 0.30 hectares ou en dessous je ne sais quels critères dans un système complètement alambiqué et compliqué, même si c'est vrai, je le reconnais peut-être 2 ou 3 de mes collègues dans cette liste-là sont des gens qui ont du mal à supporter des coups de nez de temps en temps dans les parcelles, mais la grande majorité des autres, et je crois que je les connais tous, sont quand même assez irrités d'avoir peut-être des dégâts peu conséquents mais qui se répètent tous les ans depuis maintenant beaucoup trop longtemps. J'aurais aimé que, pour pouvoir comparer un peu, vous me listiez aussi les équipes de chasse qui, contre vents et marées, refusent systématiquement de chasser à partir du 1^{er} juin même s'il y a des dégâts sur leur territoire, les équipes de chasse qui arrivent à chasser au moins 3 dimanches dans l'année pendant la période de chasse, les équipes de chasse qui ont des bracelets mais qui oublient de les utiliser donc nous n'allons pas passer notre temps à se renvoyer les arguments à la figure, mais il faut absolument que dans les endroits où il y a des dégâts répétés les populations de sangliers diminuent. Il n'y a pas d'autres solutions.

Encore une fois, je pense que nous sortirons complètement grandis et vous et nous si nous arrivons à faire en sorte que les dégâts de sangliers même s'ils sont inévitables ne soient pas récurrents sur les mêmes parcelles. Moi, je ne peux pas entendre un agriculteur, la semaine dernière, qui me dit je n'ai qu'une parcelle où il n'y a pas de dégâts de sangliers sur mon exploitation, c'est une parcelle de 60 ares.

Je ne peux pas entendre un collègue avec lequel j'avais rendez-vous hier qui nous envoie un SMS en disant désolé, je passe mes journées à semer le maïs et mes nuits à courir après les sangliers qui suivent le semoir. Je ne peux pas entendre des agriculteurs qui disent la semaine dernière, nous avons passé 2 jours à trier des lots de vaches avec un voisin parce qu'il y a une espèce de troupeaux de 25 ou 30 sangliers qui a mis un bazar monstre et qui a fait se sauver 3 troupeaux en même temps. Donc tout ça, ce sont des éléments qui sont de nature à énerver tout le monde et à faire en sorte qu'après, nous avons beaucoup de mal à nous parler. Donc, de grâce, vous aurez la possibilité de chasser le sanglier à partir du 1^{er} juin, utilisez cette possibilité-là. Je ne sais pas si je dois le dire comme ça mais nous vous avons enfin convaincu de renouveler systématiquement les bracelets qui seront utilisés entre le 1^{er} juin et l'ouverture générale. Je ne veux plus entendre, cette année, nous ne pouvons pas aller chasser à partir du 1^{er} juin parce que nos copains qui travaillent le jour de l'ouverture, ils n'auront plus de bracelets pour eux. C'est un contre argument. Ce souci-là est réglé. Donc, de grâce, amis chasseurs, si vous ne voulez pas que la société - et il y a des gens qui sont complètement imaginatifs dans un certain nombre de sphères pourquoi pas parisiennes - puisse imaginer que la régulation de la faune se fasse sans vous. La régulation de la faune se fera avec vous si vous êtes capables de faire en sorte que partout où il y a des problèmes vous soyez capables de le réguler. Donc voilà, merci beaucoup et bonne journée à vous.

M. Bernard PERRIN

Nous avons dans la salle M. AUROUSSEAU. M. AUROUSSEAU si vous voulez prendre la parole quelques minutes après M. Éric Bertrand parce que vous êtes responsable de la Fédération Départementale du Syndicat des Exploitants Agricoles.

Intervention M.AUROUSSEAU, Président de la FDSEA

Ce n'était pas prévu, quand ce n'est pas prévu, c'est forcément improvisé.

Vous nous avez démontré au travers des différents comptes rendus d'activités que finalement les populations de sangliers seraient sous contrôle, que les volumes, les surfaces et les montants consacrés aux indemnités n'ont pas spécialement progressé, c'est un point sur lequel nous sommes en divergence puisque, nous, ce qui nous revient et je vous l'ai dit à plusieurs reprises, c'est qu'aujourd'hui la situation de découragement, de renoncement d'un certain nombre d'agriculteurs sur le territoire fait que certains ne font même plus de déclarations de dégâts. Nous avons eu hier, en Assemblée Générale, le témoignage et les photos, enfin Éric l'évoquait à l'instant, d'agriculteurs qui renoncent. Ils disent de toute façon c'est permanent, ça revient tout le temps et je parle essentiellement des vignes parce que c'est différent. Sur cultures, les dégâts sont ennuyeux mais on parle d'une campagne, quand la campagne est terminée, on sème, on perçoit l'indemnité, c'est quand même compliqué mais sur les vignes quand vous avez des dégâts qui sont mal indemnisés vous les traînez pendant 2 ou 3 ans. Le coup de herse, ça ne rebouche pas les trous, ça déplace un peu de terre. Donc il faut que vous entendiez, ce n'est pas un hasard quand même si en 2017, je regrette, ce n'est jamais un succès pour moi qui suis Président de la FDSEA, je ne me glorifie pas d'organiser des manifestations. La manifestation, c'est toujours un constat d'échec. Il y a 25 ans que je fais du syndicalisme, que je suis administrateur à la FDSEA, c'est, en 2017, la première fois que nous sommes allés faire cette action à la Fédération. Je pense que cette action a eu pour effet, quand même, de faire évoluer positivement et je salue un certain nombre d'avancées qui ont été proposées dans le schéma de gestion cynégétique à venir. Comme je vous l'ai dit, nous serons jugés, vous et moi, parce que moi aussi je suis sous pression des agriculteurs par rapport à ce que j'obtiens ou ce que je n'obtiens pas de la Fédération ou de l'Administration, nous serons jugés à l'aune de nos résultats. Je salue et j'approuve la proposition de M. le Préfet soit une conférence annuelle sur la chasse c'est-à-dire que chaque année, nous aurons mesuré les résultats obtenus. Et il n'y a rien à faire, si les résultats ne sont pas à la hauteur de ce que les agriculteurs attendent, il faudra que nous sollicitions et que nous demandions, nous, des tours de vis supplémentaires.

Un point de divergence fondamentale entre nous, au-delà des chiffres, des ratios, des coefficients par CTL, ça, c'est très compliqué quand nous ne sommes pas des habitués des questions de chasse, la divergence fondamentale, c'est l'appréciation du bon niveau de sangliers dans ce Département. Vous avez un peu allumé la mèche, M. le Président, quand vous avez pris vos fonctions en vous fendant d'une interview dans la presse qui, dès le départ, annonçait la couleur en disant il n'y a pas assez de sangliers dans le Département. Vous avez rectifié depuis en disant que par secteur il n'y avait pas assez de sangliers sauf que ce n'est pas ce que disait l'article de presse et du coup, nous, nous sommes dits attention, ce monsieur, il faut que nous l'ayons à l'œil parce que, qu'est-ce qu'il va nous faire dans le département ! Nous sommes d'accord sur le fait que dans certains secteurs il y a trop de sangliers, il faut réguler mais je ne partage pas l'idée que dans d'autres il n'y en a pas assez. Il y a effectivement des secteurs dans le Département où nous sommes tranquilles, il n'y a pas

trop de problèmes, les agriculteurs ne se plaignent pas quoiqu'ils ne sont pas si nombreux que ça mais il ne s'agit pas de dire parce qu'ici il n'y a pas de problème, nous pouvons diminuer les populations, on peut augmenter les populations, allez-y. Nous, nous contestons cette analyse, nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous avons vécu quelques années dans ce Département, le sanglier n'est pas un problème comme il est devenu. Il faut régler les problèmes là où il y a des points noirs, là où il y en a trop mais il ne faut pas pour autant développer là où il n'y en a pas suffisamment. Voilà, je pourrais parler plus longuement mais comme ce n'était pas prévu, c'est déjà pas mal. Merci.

M. Bernard PERRIN

M. AUROUSSEAU, nous vous remercions. Il est évident qu'il y a des divergences entre nous. Nous quand nous voyons des massifs où sur 1 000 hectares de forêt, nous prélevons un sanglier, nous ne pouvons pas dire que c'est suffisant. Nous sommes là pour défendre la chasse et les chasseurs et si nous pouvons faire augmenter la population de sangliers sur ce secteur-là. A partir du moment où nous maîtrisons les dégâts, nous nous accrocherons pour la faire monter, sachez-le. La biodiversité fait que l'animal, le sanglier, a sa place pas n'importe où mais a sa place sur certains territoires et quand il s'agit de massifs forestiers qui sont vides, pour nous, ce n'est pas normal. Alors, nous ne voulons pas faire augmenter la population dans tous les départements, effectivement, nous nous sommes mal compris au début, mais il y a certains secteurs si nous pouvons avoir un peu plus de sangliers, nous y travaillerons.

Nous allons passer la parole à M. Jean-François BERTRAND, Directeur de l'ONF.

M. BERTRAND, c'est votre dernière Assemblée Générale de Fédération des Chasseurs en tant que Directeur de l'ONF bien entendu, je vous souhaite une longue vie et je voulais notamment vous remercier pour tout le travail accompli à la tête de la délégation ONF, vous avez su prendre des décisions tranchées et j'espère que les relations de travail que nous avons élaborées perdureront avec vos services après votre départ. Merci.

Intervention M. Jean-François BERTRAND, Directeur de l'ONF

M. le Préfet, Mme la Sénatrice, Mesdames et Messieurs, bonjour à tous.

Je voudrais, effectivement, témoigner des relations que je dirais excellentes que nous avons entre la Fédération des Chasseurs et l'ONF. Ça paraît peut-être un peu bizarre, effectivement, ce n'est pas partout pareil dans les Départements de France, j'ai des collègues qui ont des difficultés de relation avec leur Président de Fédération. Je me félicite que dans la Nièvre les relations sont très bonnes et je citerai pour être court 2 exemples. D'abord dans les différentes interventions, l'ONF a été cité je ne sais pas combien de fois, je ne les ai pas comptées, ça montre déjà que nous avons une coopération, des relations riches et constructives.

Voici 2 exemples importants pour moi :

1. Sylvafaune, nous en avons parlé tout à l'heure sans rentrer dans le détail. C'est un dispositif sur un massif emblématique, celui des Bertranges où nous essayons de recueillir un certain nombre de données à la fois sur la population des chevreuils et cerfs et puis des données sur la végétation et nous essayons de construire des scénarios ensembles avec la Fédération, l'ONF mais pas que, les forestiers privés sont évidemment associés et ce dispositif est piloté par l'ONCFS. Nous ne sommes pas forcément toujours d'accord sur tout mais en tout cas la Fédération comme l'ONF souhaitent préserver l'essentiel, dans les

grandes décisions, nous nous rejoignons. Et cette année notamment, au vu des éléments, nous sommes tous d'accord pour une stabilité des populations. Les différents scénarios pour les situations de baisse ou de stabilité, c'est une fourchette de prélèvements, nous étions plutôt d'après les résultats de cette campagne en bas de la fourchette, je souhaitais être au milieu de la fourchette donc c'était une petite augmentation, c'était quelques pour cent, ce n'était pas évident pour le Président mais il a su, finalement, voir l'intérêt essentiel et nous avons obtenu satisfaction c'est pourquoi je me félicite encore une fois devant vous des relations que nous avons sur ce plan-là même si ça dénote un peu avec certaines interventions de tout à l'heure. Je vais le dire clairement, je ne suis pas acheté par la Fédération, je suis totalement indépendant. Je défends les intérêts forestiers.

2. Un autre exemple, c'est effectivement la révision du schéma départemental de gestion cynégétique. Le Président et son équipe nous ont demandé de leur faire part de nos souhaits. Nous leur en avons fait part, une bonne partie de ceux-ci a été exaucée, les jours de chasse ça a été dit tout à l'heure. Certains points n'ont pas été acceptés mais ça, il faut en convenir, dans un partenariat c'est 50/50, ce n'est pas 100 et 0. Par contre, un élément essentiel qui est resté c'est le maintien du zonage de la gestion du cerf avec quelques petits aménagements mineurs mais ça, c'est normal, c'est la vie de tous les jours mais c'était un élément important qui a été préservé dans le schéma donc je m'en félicite car ce n'est pas forcément le cas partout y compris dans le Département voisin que je connais bien parce que j'y travaille, l'Yonne où effectivement le souhait c'est de remettre en cause un tel zonage. Moi, je me félicite de cette coopération, de ces échanges fructueux entre la Fédération, son Président, son Vice-président, son Directeur, toute l'équipe et moi-même mais aussi mon équipe, je ne suis pas tout seul à travailler.

Par contre, un petit point, je dirais, de vigilance, c'est le chevreuil en général. Nous avons dit, tout à l'heure, qu'effectivement les prélèvements globaux avaient diminué, je pense qu'il faut discerner plusieurs secteurs, qu'il faut être vigilant. Nous avons beaucoup parlé du sanglier qui occasionne des dégâts en milieu agricole mais pour nous, forestiers, c'est un peu un souci quand il y en a trop parce que les chasseurs se focalisent plus sur le sanglier et nous le comprenons puisqu'il faut le réguler mais des fois c'est un peu au détriment du chevreuil et pour le coup, il occasionne quand même quand il est en surnombre quelques dégâts aux forêts notamment dans leurs régénérations. Mais malgré le point de vigilance que je signale, je reste très confiant puisque l'état d'esprit de la Fédération, de son Président et de son équipe me permet de rester confiant pour la suite des opérations.

Enfin, je voulais préciser par rapport à tout à l'heure, je n'ai pas de lien de parenté avec le Président de la Chambre d'Agriculture, M. Éric BERTRAND par contre nous avons une similitude, je crois que c'est sa dernière Assemblée Générale, moi aussi, ce sera la dernière si je fais valoir mes droits à la retraite avant la fin de l'année.

En tout cas merci à vous tous et à l'équipe de la Fédération. Merci.

M. Bernard PERRIN

Nous allons maintenant donner la parole à M. Alban de MONTIGNY, Syndicat des propriétaires forestiers. Quand les choses vont bien, il faut le dire, quand elles vont mal il faut le dire aussi. Il est vrai, aujourd'hui, qu'avec les forestiers quels que soient les forestiers, ça se passe pas mal pourvu que ça dure et nous souhaitons vraiment que ça dure et je pense que vous aussi. Nous allons donner la parole à M. Alban de MONTIGNY, Syndicat des propriétaires forestiers.

Je souhaite remercier les forestiers privés pour les échanges constructifs que nous entretenons tout au long de l'année tant sur les dossiers environnementaux que les problématiques de dégâts sur les plantations où nous essayons, parce que nous sommes avertis, d'apporter notre contribution en mobilisant les chasseurs. Nous avons parlé tout à l'heure des tirs du mois de juin notamment sur les chevreuils, si vous n'avez pas envie de chasser les chevreuils sur les plantations où il y a des problèmes, vous avez toujours des gens qui se manifestent et qui sont éventuellement susceptibles de prendre un bracelet sur votre chasse pour tirer les chevreuils qui posent problèmes, ça vous fera un apport financier pour payer vos bracelets de sangliers donc n'hésitez surtout pas à en faire part à votre Fédération si vous voulez faire tirer un chevreuil sur vos plantations ou éventuellement s'il y avait des problèmes de dégâts.

M. de MONTIGNY, je vous laisse la parole.

Intervention M. Alban de MONTIGNY, Président du Syndicat des propriétaires forestiers privés

M. le Préfet, Mme la Sénatrice, M. le Président,

Tout d'abord, je suis absolument en phase avec les propos qui ont été tenus par M. Éric BERTRAND et M. Jean-François BERTRAND.

Merci Président de me laisser m'exprimer dans votre Assemblée Générale, ce simple fait montre d'ailleurs, que malgré les divergences que nous pouvons avoir entre forestiers et chasseurs, nous pouvons toujours en discuter et ceci est très important. Je me réjouis, par exemple, que, dans notre Département, les forestiers participent aux CTL où leur voix est écoutée. De même, les zones cerfs sont une très bonne chose qu'il faut absolument garder.

Je voudrais dire un mot sur l'équilibre sylvo-cynégétique. En 40 ans, les tableaux de chasse de grands gibiers ont été multipliés par 10 voire 15 pour les sangliers. Concrètement, alors qu'on se réjouissait autrefois de revenir en ayant tiré un gros gibier, aujourd'hui, on se désole de revenir bredouille d'un dimanche de chasse. Ceci amène 2 réflexions, tout d'abord les tableaux de chasse ne pourront pas croître indéfiniment et il faudra bien un jour dire que nous avons atteint le maximum admissible, ensuite, cet accroissement du gros gibier lié à une certaine diminution du nombre de chasseurs accroît l'attractivité de notre territoire et va entraîner une modification dans les équipes de chasse où on voit arriver, et on le verra de plus en plus, des chasseurs extérieurs au territoire ou bien des chasseurs qui viennent pour un week-end avec la garantie de tirer un sanglier ou un chevreuil.

À propos du chevreuil, j'entends dire, mais cela ne concerne sûrement personne dans cette Assemblée, qu'il existe des chasseurs qui aiment beaucoup le chasser lorsqu'il n'y a plus de sangliers, ils peuvent d'ailleurs y être implicitement poussés par les agriculteurs ou la Fédération pour qui le coût des dégâts concerne à peu près exclusivement les sangliers puisque les dégâts forestiers ne sont pas indemnisés. De plus, le chevreuil a une bonne image dans notre société où l'émotion prime sur la raison et il nous rappelle le film Bambi. C'est une erreur. Le chevreuil est une sale bête qui fait de gros dégâts forestiers et par ses choix de nourriture, même en dehors des plantations, il fait une sélection dans nos forêts, il favorise, par exemple, le hêtre au détriment du chêne ou des résineux.

Enfin, je voudrais terminer sur un sujet qui me tient à cœur. Les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs, les pêcheurs sont des acteurs incontournables du monde rural, ce sont eux qui ont donné son aspect actuel de nos territoires, ils se doivent de rester unis pour avoir leur mot à dire sur l'évolution de ces territoires afin d'éviter qu'ils ne deviennent des zones réservées soit pour le développement d'espèces particulières soit pour le repos de citoyens

en mal d'oxygénation. Nous avons, d'ailleurs, de gros efforts de communication et d'informations à faire car notre beau pays de France est, aujourd'hui, majoritairement peuplé d'urbains, de trop nombreux concitoyens estiment en toute bonne foi que travailler la terre est tout juste admissible, couper un arbre est une faute et tirer sur du gibier est un crime.

Merci.

M. Bernard PERRIN

M. de MONTIGNY, merci. Nous allons donner la parole à M. Daniel BARBIER, Président de l'Amicale des Maires. Cher Daniel, tu fais partie des fidèles de la chasse nivernaise et de ses défenseurs, nous te laissons la parole.

Intervention M. Daniel BARBIER, Président de l'Amicale des maires

M. le Préfet, M. le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, les Maires qui sont présents dans cette salle se joignent à moi tout simplement pour vous rappeler qu'à l'Amicale des Maires de la Nièvre, nous sommes effectivement profondément attachés à l'animation de nos territoires ruraux et notamment à la pratique de la chasse populaire, à ce qu'elle inspire et à ce qu'elle révèle, à ce qu'elle devine et à ce qu'elle donne, à ce qu'elle permet et à ce qu'elle promet. Il n'y a pas une commune nivernaise qui échappe à l'enthousiasme de ces passionnés de la nature et chaque village connaît des moments riches en émotion. Donc l'Union Amicale des Maires de la Nièvre est heureuse d'accompagner ce noble loisir conçu pour celles et ceux qui vivent les rêves que d'autres poursuivent. Merci.

M. Bernard PERRIN

Merci Daniel. Nous allons passer la parole à M. Sylvain MATHIEU, vice-Président du Conseil Régional.

M. le Vice-président, nous connaissons votre attachement à la chasse et nous avons pu constater à plusieurs reprises, dans les réunions à caractère environnemental, le soutien politique que vous nous apportez et je vous remercie.

Je vous laisse la parole. M. Daniel BARBIER ayant perdu une minute et demie, vous avez une minute et demie de plus. Merci.

Intervention M. Sylvain MATHIEU, Vice-Président Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté

Bonjour à toutes et à tous, merci M. le Président de m'avoir invité à votre Assemblée Générale.

Je tiens à commencer par vous dire, chers amis chasseurs, le plaisir que j'ai à être parmi vous aujourd'hui puisque moi-même je suis l'un des vôtres, je suis issu d'une famille de chasseurs, mon grand-père était, on peut le dire, un fou de chasse, mon père a présidé une société communale de chasse nivernaise pendant une dizaine d'années. Moi-même, je suis chasseur mais malheureusement ce que je disais M. ROBLIN à l'instant en aparté mes activités politiques d'élu ne me permettent plus de chasser à mon grand regret. Ou alors si je le faisais, comme il ne me reste que le dimanche à consacrer à ma famille, je pense que ça me conduirait au divorce donc je préfère éviter cela.

Mais je dois vous avouer que je rejoins ce que vient de dire M. Alban de MONTIGNY.

Je suis forestier de métier, je suis également propriétaire forestier dans le Morvan, c'est vrai que ça me démange de reprendre la carabine quand je vois des chevreuils. En tout cas sur mon secteur, croyez-moi, il y a beaucoup de chevreuils à tel point même que les débats que nous avons sur la régulation sylvo-cynégétique entre les différentes instances, entre la Chambre et la Fédération par exemple, je l'ai eu directement avec mon grand-père pour la première fois de ma vie l'an dernier, il a fallu que j'arrive à l'âge de 42 ans pour gronder mon grand-père parce qu'il n'avait pas fait tous les bracelets de chevreuils, c'était la première fois depuis que je suis né. D'habitude, les plans de chasse étaient faits à 100 % mais c'est un signe et je rejoins ce que disait Éric BERTRAND, c'est un signe aussi d'évolution de notre société, les chasseurs, la pollution vieillit, ça dépend peut-être des secteurs mais en tout cas il y a des secteurs où il y a de moins en moins de chasseurs et une pression de chasse moindre et aussi pour reprendre Éric, rien ne pourrait jamais remplacer les chasseurs dans la régulation de la faune sauvage quand bien même un jour il y aura le retour du loup ou du lynx, ça ne suffirait jamais. Avec une grande différence, c'est que le loup et le lynx ne font pas la différence entre le gibier et les animaux domestiques.

Je suis très heureux d'être parmi vous. Je vais vous dire un petit mot au nom de la Région en écho à l'interpellation de M. le Président de la Fédération.

Je rappelle qu'il y a 2 ans naissait une nouvelle Région, la Bourgogne Franche-Comté, une grande Région, une belle Région, ça n'est pas simple de créer une nouvelle Région, de fusionner. De la même manière je pense à certains élus, collègues élus vers qui je me tourne aujourd'hui, depuis 2 ans, nous sommes en train de construire des nouvelles intercommunalités, tout cela est compliqué. Aujourd'hui, au bout de 2 ans, nous pouvons dire ça y est que nous avons digéré à peu près la fusion, la Région est en ordre de marche. La Région, c'est un budget d'environ 1 500 millions d'euros. Ce que vous pouvez retenir parce que je sais que la Région c'est souvent l'échelon de nos institutions qui est le plus éloigné, le plus méconnu. Autant il y a des élections municipales ou présidentielles, c'est clair, aux municipales nous élisons le chef de la Commune, les présidentielles, c'est le chef de la France autant les élections intermédiaires, nous le voyons par rapport aux participations, ça semble un petit peu plus lointain.

La Région en quelques mots, l'essentiel du budget ce sont les transports, les lycées, la formation professionnelle. En gros, la Région c'est l'institution qui prépare l'avenir, qui a en charge le développement et le long terme par rapport aux autres. Je n'en dirai pas beaucoup plus. Ces 3 postes-là représentent les trois quarts du budget, donc tout le reste on doit le faire avec le quart restant notamment le développement économique, c'est une grande mission de la Région et puis de manière assez marginale, le réaménagement du territoire, la transition écologique et au sein de celle-ci la biodiversité. Vous voyez qu'en partant d'un gros budget de 1 500 millions, on arrive à la fin avec un budget consacré à la biodiversité qui n'est pas très élevé donc j'entends l'interpellation de M. le Président. L'ex Région Bourgogne a toujours été un partenaire des chasseurs parce que notre ancien Président François PATRIAT était lui-même chasseur et très attaché au monde de la chasse, aujourd'hui, oui, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté donne 10 000 euros à chaque Fédération Départementale de Chasse, j'entends que ce n'est pas très élevé après, voilà, vous savez là aussi je me tourne vers mes collègues élus, les subventions sont toujours trop élevées pour ceux qui les donnent et jamais assez élevées pour ceux qui les reçoivent. Il y a une convention qui est cours de signature, un partenariat parce que nous avons bien conscience que nous avons besoin de vous pour gérer cette biodiversité.

Un autre mot, je vais prendre une autre casquette. Il y a quelques mois j'ai été élu Président du Parc Naturel Régional du Morvan, donc là aussi, je ne peux que me féliciter du partenariat de longue date établi entre le Parc et la Fédération des Chasseurs, tout se passe pour le mieux, la chasse dans le Morvan n'est pas du tout un sujet de débat conflictuel, ça n'a rien à voir avec la question de la forêt, de la sylviculture qui lui est très passionnel.

D'une manière générale, pour parler d'équilibre forêt, gibier, agriculture, gibier, les dernières dispositions, la loi dernière sur la gestion de la forêt de 2014, ont mis en place une nouvelle instance, le Comité Régional Sylvo-Cynégétique que j'ai l'honneur de coprésider avec le DRAAF donc sur les 8 Départements de la Région, nous voyons quelques différences dans ces équilibres. Moi, je suis quand même assez heureux de rejoindre ce qu'ont dit mes prédécesseurs que globalement dans la Nièvre la situation est plutôt bonne. Je dis bien globalement. Ça se passe plutôt bien. Effectivement, il y a des points noirs mais ceux-ci, il faut les traiter, je pense que les dispositions prévues par la Fédération sont plutôt de bon augure dans ce sens-là après nous sommes loin très loin de ce qui peut se passer dans d'autres Départements où nous sommes en situation de crise que ce soit en milieu agricole ou en milieu forestier. Globalement, ici, nous sommes sur une position équilibrée ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas être vigilant. Ça a été largement dit sur les sangliers en milieu agricole, je le redirai, moi, sur ce qui est grands cervidés et chevreuils en milieu forestier, la politique sur le cerf qui a toujours prévalu dans la Nièvre, vraiment, bravo, il faut continuer. Ce n'est pas le cas dans tous les Départements, je pense vraiment qu'avoir des zones de cœur et des zones d'exclusion c'est un bon choix, il faut vraiment que ça continue et sur le chevreuil, vigilance, je pense quand même que nous sommes limites. Dans le Morvan, ça devient difficile quand même de planter du douglas ou du mélèze, les chevreuils leur font beaucoup de mal. J'aurais tendance à rejoindre ce que disait Alban de MONTIGNY, quand je prends ma casquette de forestier, j'aurais tendance à voir le chevreuil comme une sale bête. Mais voilà, c'est aussi un plaisir de la chasser.

En tout cas, merci à vous et je tiens à adresser un merci vraiment particulier à tous les Présidents de Société Communale de Chasse parce que vous avez un engagement bénévole. Nous savons qu'aujourd'hui, dans notre société, il y a une crise de l'engagement, une crise du bénévolat dans tous les milieux associatifs. Nous sommes chasseurs, c'est une passion, c'est un plaisir mais à un moment donné, il faut aussi que certains d'entre nous acceptent de prendre des responsabilités, présider des sociétés de chasse ce n'est pas toujours simple, nous savons que c'est passionnel la chasse comme nous avons pu le voir encore aujourd'hui donc bravo pour votre engagement, continuez à contribuer à faire vivre nos territoires ruraux qui en ont bien besoin et là aussi je rejoins ce qu'ont dit Éric BERTRAND et Daniel BARBIER, nous sommes des ruraux, nous sommes attachés à notre vie rurale, c'est important que chacun y apporte sa pierre.

Voilà, j'ai peut-être été un peu long mais je vous remercie de votre attention.

M. Bernard PERRIN

M. MATHIEU, si je peux me permettre, vous êtes Vice-président du Conseil Régional, j'ai eu la chance d'aller au Congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs à Lyon, et la Région Auvergne-Rhône-Alpes donne 3 millions d'euros aux chasseurs, ils ont de la chance, beaucoup de chance. Alors il y a le côté politique de la chose qu'il ne faut exclure là-dedans. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que si vous avez une Région qui est pro chasse vous avez des subventions, si vous avez une Région qui n'est pas pro chasse avec un Président de la Région ou Présidente de la Région, vous avez les subventions qui vont aux Associations écologistes

donc que les choses soient claires à ce niveau-là, il y a de l'argent pour tout le monde, encore faut-il qu'il y ait une volonté politique pour qu'il soit distribué comme il faut. Merci. Nous allons passer le micro à Mme la Sénatrice, Mme Nadia SOLLOGOUB. Mme la Sénatrice, vous étiez Maire de la Commune de Neuvy-sur-Loire où nous avons notre étang de Marvy et à cette occasion, vous avez déjà pu participer à des manifestations de terrain. Aujourd'hui les bottes ne sont pas de mises. Je vous laisse donc la parole, merci.

Intervention Mme Nadia SOLLOGOUB, Sénatrice de la Nièvre

M. le Préfet, M. le Président, Mesdames et Messieurs les élus, tout d'abord un petit mot pour vous prier d'excuser mon retard mais ça m'a permis d'amener une petite touche féminine à cette table exclusivement masculine et puis je vais vous prier de m'accorder aussi votre indulgence parce que parler derrière Daniel BARBIER qui est un poète c'est toujours difficile et parler derrière un chasseur cela me sera très difficile également parce que je dois vous faire un aveu de méconnaissance absolue de la pratique de la chasse. Pour vous détendre un petit peu, je pourrais résumer mes connaissances à cela, pour chasser un lapin, comme disait l'humoriste, cache-toi derrière un arbre et imite le cri de la carotte. Voilà à peu près où se limite ma connaissance de la chasse. C'est pour cette raison que j'étais très intéressée de venir aujourd'hui à cette Assemblée Générale pour assister à vos travaux parce que bien évidemment, il y a beaucoup à apprendre et à comprendre en participant à une Assemblée Générale. L'ambiance était très virile, ça m'a surprise un peu et puis il a été fait état de difficultés dont j'ai entendu parler aussi lors de l'Assemblée Générale de la FNSEA. On comprend bien qu'il y a des difficultés à résoudre mais je pense que dans un climat de dialogue, d'écoute et de partage tout doit s'arranger.

Chez moi, il y a un agriculteur et un paysan et c'est le même donc je pense que vous devriez trouver un terrain d'entente.

Croyez bien que, en effet, je suis profondément convaincue que le milieu de la chasse est un des premiers piliers de la défense de la découverte du milieu naturel, que c'est un des grands acteurs de la gestion du gibier et du maintien des équilibres. J'ai été impressionnée par le sérieux de vos travaux et votre professionnalisme et puis le nombre des participants prouve aussi aujourd'hui que c'est un secteur essentiel dans un Département comme le nôtre y compris de l'économie. Donc pour toutes ces raisons, c'est vrai qu'il faut travailler en partenariat. Vous le rappeliez et je comptais en dire un mot, j'ai eu la chance d'être Maire de Neuvy-sur-Loire où la Fédération de Chasse a une très belle réalisation qui est l'étang de Marvy. Nous avons travaillé ensemble et nous sommes – je m'associe car je fais partie du Conseil Municipal – très contents d'avoir cet étang sur notre Commune et puis nous avons aussi d'autres partenariats comme beaucoup de mes collègues élus ont des actions de nettoyage de la Loire et puis également notre lieutenant de louveterie local qui a été notre partenaire en bien des occasions. Pour toutes ces raisons, j'ai appris que les Maires ruraux travaillent très bien avec les chasseurs et donc comme parlementaire j'ai un nouveau partenariat à établir avec vous, de nouvelles méthodes de travail à mettre en place. Je suis à votre disposition pour tout ça. Bonne journée à tous.

M. Bernard PERRIN

Mme la Sénatrice, merci.

Nous arrivons à la fin de nos travaux et je vais donc, pour ce faire, laisser la parole à M. le Préfet qui nous a fait l'honneur d'être là aujourd'hui et nous le recevons bien entendu d'une

façon la plus élégante, nous allons même faire sonner une fanfare après son discours. Si vous voulez bien M. le Préfet.

Intervention Joël MATHURIN, Préfet de la Nièvre

Merci M. le Président PERRIN, merci pour votre accueil et merci bien évidemment d'avoir bien voulu m'inviter.

Mme la Sénatrice, M. le représentant du Maire de la Nièvre, M. le Vice-Président du Conseil Régional, Messieurs BERTRAND qui en quelque sorte ont fait leur coming out de fin de mandat aujourd'hui que je salue donc tout particulièrement, M. le Président de la Chambre d'Agriculture et Directeur de l'ONF, Mesdames et Messieurs les chasseurs, Mesdames et Messieurs les élus présents auprès des chasseurs, c'est vraiment avec un réel plaisir que j'ai participé à vos travaux et j'ai tenu, merci de me l'avoir permis, assister à l'ensemble de vos travaux.

D'abord je veux vous remercier de l'accueil que vous m'avez réservé quand je suis arrivé dans le Département, c'est vrai que je me souviens de la première aubade avec la corne de brume qui m'a été réservée lors de mon arrivée au festival de la chasse et de la nature et pour cela, je souhaite vous saluer et en tout cas renouveler mes remerciements au Président PERRIN et à Yannis LEMAITRE qui m'avaient réservé un accueil chaleureux.

Ma présence ici, évidemment, est aussi une présence qui vise à marquer l'intérêt de l'État et du représentant de l'État pour le monde de la chasse. La chasse sur nos territoires bénéficie d'un impact positif à plusieurs égards, il est important de les lui reconnaître.

Je commencerai tout d'abord par son rôle social. En effet, si dans d'autres pays la chasse n'est réservée qu'à une élite, elle bénéficie en France d'un engouement historique, populaire remarquable et c'est une source de cohésion sociale et votre Fédération qui compte donc plus de 8 000 adhérents en constitue le témoignage.

L'intérêt du Président de la République pour la chasse vous le connaissez, la presse en a fait d'ailleurs largement écho puisqu'il a passé une bonne partie de son quarantième anniversaire avec des chasseurs à Chambord avec d'ailleurs quelqu'un que vous connaissez bien qui est le Préfet du Loir-et-Cher, mon prédécesseur Jean-Pierre CONDEMIN. Le Président de la République, lors de sa visite au château de Chambord en décembre dernier a marqué son intérêt pour la chasse et a rappelé que la chasse est un instrument d'attractivité qui représente la culture française et qui se situe comme un point d'ancrage, je le cite.

Votre activité, votre passion dépasse parfois les lignes traditionnelles accordées à la chasse et s'oriente également vers une forme de bénévolat, ça a été rappelé, je le souligne, un bénévolat de qualité pour renforcer la richesse de nos territoires, pour son entretien ainsi que la restauration des habitats naturels et la préservation de la faune sauvage. La chasse est également un atout français de part son poids économique. Chaque année, le monde de la chasse apporte en France près de 2,3 milliards d'euros à notre PIB national. Cela représente près de 2,5 % de l'économie en Nièvre mais surtout vous réservez 41 % de vos dépenses au territoire de chasse. Contrairement aux idées reçues, vous êtes aussi un acteur enfin et surtout de la biodiversité. La régulation des espèces, des prédateurs et déprédateurs permet aussi la préservation de macrocosmes indispensables pour notre planète et cela doit être clairement reconnu.

En ce sens, un équilibre agro-sylvo-cynégétique permettant la présence d'une faune sauvage riche et variée doit être trouvé tout en maintenant la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. C'est le sens du travail que nous avons commencé ensemble sur l'élaboration du nouveau schéma de gestion cynégétique qui permettra de

renforcer cet équilibre et d'assurer votre sécurité ainsi que celle de nos concitoyens. Il est également indispensable de trouver des solutions pérennes et contrôlables.

Beaucoup de choses ont été dites sur le travail que nous sommes en train de conduire ensemble concernant un certain nombre d'enjeux, j'ai noté en particulier aujourd'hui encore la question des blaireaux et soyez certains que, c'est aussi mon rôle, je ferai remonter cette préoccupation dans le cadre des discussions nationales qui sont à conduire et éventuellement nous pouvons ensemble faire remonter des éléments objectifs et des études de nos territoires sur cette problématique.

Mon objectif et celui des services de l'État qui m'accompagnent aussi aujourd'hui et qui sont présents nombreux parmi vous, l'ONCFS entre autre, notre objectif est clair : préserver la chasse populaire accessible à tous c'est-à-dire le modèle nivernais. Je souhaite notamment aborder la situation compliquée qui est celui de la gestion des sangliers. Vous l'avez dit, M. le Président, dans le cadre de la refonte du schéma de la gestion cynégétique, nous avons déjà beaucoup fait et c'est vrai que près de 95 % du travail commun est conduit et il faut le saluer. S'agissant de la gestion des sangliers, nous avons eu à ma demande et à mon initiative, et j'en remercie l'ensemble des parties, une conférence départementale de la chasse le 4 avril dernier qui, je pense, nous a permis d'avancer vers une production de consensus. Le Préfet est un peu un ouvrier du consensus et j'essaie d'agir dans ce sens quand les choses sont compliquées. Je me félicite du travail accompli et je souhaite un schéma qui soit dans l'esprit de l'agilité. Je pense que le principe de base qu'il faut que nous puissions mener dans le prochain schéma c'est l'agilité, la souplesse et la territorialisation. La territorialisation au niveau infra-départemental et je pense que le lieu de production de consensus doit être les CTL et force est de constater et nous l'avons partagé ensemble que les CTL peuvent mieux fonctionner, il y a des marges de progrès collectifs d'ailleurs pour faire en sorte que les CTL fonctionnent mieux. Ça doit être, c'est et ce sera le lieu de production de consensus au niveau local. Il faut de l'agilité et un schéma, évidemment, sur 6 ans ne doit pas être trop rigide, il faut qu'il fixe les principes, les orientations stratégiques mais qu'il donne surtout un cadre souple permettant, chaque année, d'adapter la réglementation, d'adapter les règles à la situation observée de façon partagée sur le territoire. C'est le sens, je crois, de l'accord que nous sommes en train de fonder avec l'ensemble des parties concernées et je remercie évidemment le monde agricole de sa participation active à ces travaux sur ce schéma et sur la problématique des sangliers. Je souhaite clairement travailler en responsabilité avec la Fédération Départementale de la Chasse.

Cela a été évoqué par certains. La Fédération Départementale de la Chasse n'est pas une Association comme une autre, c'est une Association qui a un monopole légal sur le territoire et qui est une association de droit privé mais qui remplit les missions du service public. À ce titre, mon rôle et en tout cas, mon état d'esprit c'est de travailler en confiance. C'est la raison pour laquelle sur la question de l'agrainage, je souhaite qu'on aille vers une question de confiance mais qu'effectivement reconnaisse l'utilité et l'efficacité de l'agrainage dissuasif tout au long de l'année, bien évidemment, en confiance, en responsabilité et la confiance n'exclut pas le contrôle.

C'est la raison pour laquelle, je vous le dis tout nettement, l'agrainage est un dispositif qui est interdit sur le territoire national mais qui est permis par dérogation dans le cadre du schéma cynégétique et donc la Fédération départementale de la Chasse sera responsable du fait que l'agrainage cynégétique tout au long de l'année soit bien compris et bien appliqué par l'ensemble des chasseurs.

Clairement, je pense qu'effectivement nous sommes tous d'accord pour dire que le nourrissage au tas, le nourrissage au seau sont prohibés et ce n'est pas dans l'intérêt des chasseurs et ce n'est pas dans l'intérêt du territoire et moi, je fais confiance à la Fédération Départementale de la Chasse pour faire respecter l'esprit de l'agraining cynégétique et c'est dans cet esprit que je propose qu'on puisse travailler en confiance.

Enfin l'élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique permettra, également, de travailler sur une nouvelle échelle permettant de définir les fameux points noirs sur certaines des Communes où la situation n'est pas maîtrisée, où la situation en terme de population n'est pas régulée ou en tout cas difficilement régulée.

J'ai entendu la situation relative à Crux-la-Ville. Je le dis tout nettement, la question de Crux-la-Ville dépasse un peu la question du cadre strictement chasse et d'ailleurs j'ai, moi-même, présidé 3 réunions à ce sujet avec les forces de gendarmerie, avec la Fédération Départementale de la chasse, l'ONCFS et les partenaires pour pouvoir apporter une réponse durable pour faire en sorte que la force reste à la loi, à l'esprit de la loi mais dans la rigueur et l'efficacité. Nous réglerons ensemble cette question de Crux-la-Ville qui est un peu l'illustration pour moi de ce qui ne doit pas être la gestion d'un point noir. Pour gérer un point noir, il faut 2 choses, il faut un consensus local sur le diagnostic et un consensus local qui s'inscrit dans le temps et il faut de l'agilité, c'est-à-dire que, évidemment, la gestion d'un point noir doit se concevoir à l'année. Le statut de « point noir » doit se concevoir à l'année et les conséquences c'est-à-dire gestion contingentée ou gestion libre doivent être modifiables à l'année et si nécessaire par la Préfet à tout moment. C'est dans ce cadre et c'est dans cet esprit que je pense que nous devons continuer encore le travail sur la définition des points noirs, sur les critères et surtout sur le rôle important que nous devons donner à la Commission Départementale de l'indemnisation annuelle pour proposer des solutions à l'instance que j'ai proposé de mettre en place, une conférence départementale de la chasse annuelle qui réunit l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, nous pourrions être plus agiles ensemble, plus proches de la réalité du terrain et pouvoir adapter au cas par cas au niveau infra-départemental si nécessaire, au niveau infra-CTL si nécessaire et peut-être même au niveau infra-communal quand c'est nécessaire en prenant les mesures appropriées avec évidemment, là aussi, une place importante et définitive laissée aux chasseurs. Je suis d'accord avec l'idée que la battue administrative ne doit agir que dans une logique de voiture-balai. La battue administrative doit être une voiture-balai c'est-à-dire une situation exceptionnelle quand le reste n'a pas marché. C'est la raison pour laquelle je suis d'accord pour porter une réflexion sur la situation de la Réserve Naturelle du Val de Loire puisqu'une battue administrative qui revient chaque année ce n'est pas exceptionnel, cela veut dire, évidemment, qu'il faut que nous puissions chercher ensemble avec le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne une solution innovante ou d'expérimentation. Le Président de la République est très attaché à ce que les Préfets puissent prendre des mesures et des pouvoirs adaptés aux situations locales dans le cadre si possible évidemment de la loi mais avec des adaptations à partir du moment où ça rentre dans le cadre de l'intérêt général. En tout cas, je formule ici la proposition que nous puissions avec ma collègue, la Préfète du Cher provoquer un tour de table pour trouver une solution innovante et plus durable que les battues administratives annuelles sur la situation des sangliers dans la réserve naturelle du Val-de-Loire.

L'encadrement de la chasse est indispensable, votre Fédération est le gardien au travers des missions statutaires d'animations, de pédagogie et même aussi de police qui vous sont attribuées. Et je sais votre poids dans notre Département et le succès de cette Assemblée

Générale le montre. Je tiens à vous remercier, M. le Président et l'ensemble de votre Conseil d'Administration, de votre bureau, pour votre engagement, pour l'excellente relation que vous entretenez avec mes services et pour l'excellente relation interpersonnelle que nous entretenons. Nous ne sommes bien évidemment pas d'accord sur tout mais c'est dans le dialogue, dans l'écoute et dans l'échange permanent que la co-construction quand elle est possible pourra se faire. En tout cas c'est l'état d'esprit dans lequel je travaille et avec lequel je demande à mes services de travailler.

Mesdames et Messieurs les chasseurs, vous exercez votre passion et, évidemment, pour vous, qui êtes chasseurs, auprès de la nature et vous contribuez à son équilibre. Il est important de souligner que c'est vrai, comme l'a dit Éric BERTRAND, vous partagez le même territoire avec les agriculteurs, avec les forestiers, avec les habitants du monde rural. Je voudrais terminer mon propos puisque vous partagez le même territoire en vous rappelant la force qui vous permet d'avoir de l'ambition quand nous partageons le même territoire, cette force s'appelle la République.

La devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » est une ambition forte, une ambition voulue par les pairs de la révolution.

Je souhaiterais terminer mon propos par cette citation de Victor HUGO qui m'a été un peu inspiré par la vitalité de nos échanges aujourd'hui. Victor HUGO, grand républicain que vous connaissez disait « la fraternité c'est le chemin vers la liberté et l'égalité », c'est la raison pour laquelle je formule le vœu qu'il y ait encore plus de fraternité républicaine entre les acteurs qui font un territoire, qui vivent un territoire et qui doivent évidemment trouver des solutions durables pour le rendre encore plus en situation de bonne gestion. La fraternité républicaine c'est aussi ce qui permet le débat, l'échange et quand c'est nécessaire la décision démocratique. Voilà le vœu que je formule pour vous.

Je vous remercie vraiment très sincèrement d'avoir voulu m'inviter à cette Assemblée Générale. Mes sincères félicitations à vos équipes, notamment à votre Directeur, pour le travail qui a été conduit. Sachez que, moi-même, n'étant pas chasseur mais ayant partagé beaucoup avec les chasseurs depuis plusieurs années, je suis totalement et fortement, à titre personnel, impliqué pour que nous puissions, là où il y a encore des efforts à faire pour produire du consensus, arriver dans notre Département à faire en sorte que le modèle nivernais de la chasse puisse être durable et pleinement compris par l'ensemble de la société. Merci de votre attention.

M. Bernard PERRIN

M. le Préfet, merci pour ce discours qui fait chaud au cœur. Je pense, à beaucoup de chasseurs. Mesdames, Messieurs les chasseurs, nous souhaitons que vous ne partiez pas tous d'un seul coup d'un seul parce que ce n'est pas fini. Nous allons remettre les médailles, c'est un moment important. Si éventuellement vous n'êtes pas trop pressés, vous pouvez rester.

Je disais, merci M. le Préfet, vraiment, pour cette prise de position de l'Administration qui ne peut pas être plus claire. Nous vous remercions vraiment du fond du cœur et sommes sincèrement honorés de votre présence. Merci.

REMISE DES MÉDAILLES

M. Bernard PERRIN

Nous voici presque à la fin de nos travaux, je vous demande encore quelques instants d'attention car nous souhaitons honorer quelques personnes pour l'implication qu'ils ont pu avoir, ou qu'ils ont encore dans la chasse nivernaise. Le casse-croûte ça va venir après attendez.

Merci aux sonneurs de bien vouloir s'approcher de l'estrade.

Je demande aux personnes suivantes de bien vouloir nous rejoindre :

- Mme BRIET Annie
- M. LUCAS Emmanuel
- M. BERNARD Jean-François
- M. BERTRAND Éric
- M. BERTRAND Jean-François

Annie, on vous remet cette médaille.

En principe quand on remet une médaille c'est que les gens la méritent. Vous faites un gros travail au sein de la Fédération, notamment concernant la gestion des dossiers dégâts. Encore une fois, merci pour votre implication, que ça continue, nous souhaitons vous garder longtemps parce que vous êtes un pilier notamment sur les dossiers dégâts, comme je le disais, mais aussi tout ce qui est rapport avec les agriculteurs. Vous savez faire la part des choses, vous savez moduler quand il le faut donc merci encore.

Jean-François BERNARD, bonjour. Toi, je ne vais pas te faire la bise parce qu'on ne sait jamais ! J'appelle M. Daniel BARBIER qui te connaît fort bien, qui est un de tes amis, je vais lui laisser le micro parce que je pense qu'il a un mot à te dire et je pense qu'il ne va pas te faire que des félicitations.

M. Daniel BARBIER

Écoute mon cher Jeff, c'est un honneur et un bonheur pour moi de te remettre cette médaille, la dernière que je t'avais remise était en chocolat, c'était la médaille du travail donc là, ça va changer un petit peu.

M. Bernard PERRIN

Concernant la remise des médailles pour M. LUCAS Emmanuel. Bonjour M. LUCAS Emmanuel, c'est vrai que nous n'avons pas le plaisir de nous connaître ou peu.

Cinquante années de chasse pour vous, sans interruption, bravo.

Mme SOLLOGOUB, si vous voulez bien remettre la médaille, allez-y et si vous voulez dire un mot.

Mme SOLLOGOUB

Alors je dois dire un mot parce que je trouve que la médaille est vraiment très belle, ça sera un très beau souvenir surtout pour un chasseur de longue date, encore de très belles années de chasse devant vous.

M. Bernard PERRIN

Et en tant que Maire aussi bien entendu.

Mme SOLLOGOUB

Si c'est un collègue Maire, c'est encore mieux, je suis encore plus heureuse.

M. Bernard PERRIN

Nous improvisons un peu, c'est pour ça.

M. MATHIEU va remettre la médaille à M. Jean-François BERTRAND.

Je vous laisse le micro pour nous dire quelques mots.

M. MATHIEU

Jean-François, toi et moi avons une histoire particulière. Je me souviens qu'il y a plus de 20 ans lorsque je suis allé passer mon concours d'entrée à l'ONF à Nancy, tu étais membre du jury. Tu étais un jury sans doute bienveillant à mon égard, c'est en partie grâce à toi que j'ai fait ma carrière à l'ONF et puis nous nous sommes retrouvés plus tard, tu as été mon Directeur pendant 2 ans. Aujourd'hui, c'est un véritable honneur et plaisir de te remettre cette médaille.

M. Jean-François BERTRAND

En tout cas, merci. Je voudrais juste dire un tout petit mot comme Rémi GONTIER il y a 15 jours au grand gibier, je ne cours pas après les médailles mais je dois dire que j'y suis quand même sensible. Quand vous remettez cette médaille, je suis d'autant plus honoré que c'est un forestier certes Vice-président du Conseil régional mais un forestier dans l'âme qui remet à un forestier la médaille et j'y vois là la reconnaissance de la qualité de nos relations entre la Fédération et l'ONF. Je vais donner toutes les consignes à mon futur successeur quand il sera connu de continuer, de poursuivre dans cette optique-là. Merci à tous.

M. Bernard PERRIN

M. BERTRAND Éric, tu ne nous as pas ménagés tout à l'heure pour ta dernière Assemblée. Je vois que tu as encore du répondant, nous nous souviendrons de toi avec grand plaisir. Si vous voulez bien, M. le Préfet, vous donner la peine de remettre la médaille à M. BERTRAND Éric et je vous laisse le micro pour lui dire un mot.

M. le Préfet

Merci beaucoup. C'est vraiment un honneur pour moi de remettre cette médaille à Éric BERTRAND. Je disais tout à l'heure que le Préfet est un ouvrier du consensus mais le Président de la Chambre de l'Agriculture est aussi un autre ouvrier du consensus. C'est en fait un ouvrier du consensus qui remet une médaille de la chasse et de la reconnaissance des chasseurs à un ouvrier du consensus. Éric BERTRAND est un homme d'écoute qui recherche l'intérêt général, chacun le sait, chacun le reconnaît donc c'est avec, vraiment, je pense, reconnaissance que vous lui remettez cette médaille de bronze. Je suis honoré de vous remettre cette médaille M. Éric BERTRAND. Bravo à vous.

M. Éric BERTRAND

Alors je n'ai jamais été très sensible aux médailles mais je peux te dire Bernard que je suis très sensible à celle-là. Merci M. le Préfet pour tous les compliments que vous avez fait à

mon rencontre. Je crois qu'effectivement une de mes lignes de conduite c'est d'essayer d'arriver au consensus. Je crois que nous sommes trop peu nombreux dans notre Département pour se payer le luxe de ne pas y arriver. Merci encore Bernard.

M. Bernard PERRIN

Merci Éric.

Ne partez pas, nous allons quand même maintenant faire une photo de groupe.

Il va y avoir le tirage de la tombola des premiers bracelets que vous avez remis. Je passe le micro à Florent ORTU qui maîtrise mieux que moi.

M. Florent ORTU

Deux petites minutes et nous en aurons fini. Je vais appeler les numéros de bracelets qui ont été tirés au sort à la tombola. Je demande aux personnes qui ont les bracelets en leur possession de s'approcher de la tribune pour la remise des lots.

Au niveau des chevreuils :

- bracelet 2 027,
- bracelet 6 328,
- bracelet 2 496.

Pour les bracelets sangliers :

- bracelet 20 771
- bracelet 19 262
- bracelet 13 771

Pour les grands cervidés :

- bracelet 10 151
- bracelet 9 553
- bracelet 10 817

Si les personnes ne viennent pas les lots seront à retirer la semaine prochaine au siège de la Fédération. Voilà, je vous remercie.

M. Bernard PERRIN

Cette Assemblée Générale se termine. Merci à vous d'être venus en nombre, plus de 400 personnes. Ça fait plaisir que les gens se déplacent pour venir à notre Assemblée malgré ce beau temps.

Merci à vous chasseurs d'être présents et on compte sur vous pour donner un coup de main à la Fédération si nous voulons que la chasse avance dans le bon sens.

Merci à vous.